

INVENTAIRE DES APPAREILS CONTENANT DES PCB ET PCT

GUIDE D'AIDE AUX
DECLARANTS


CLÉS POUR AGIR

Mars
2024

Inventaire PCB

Inventaire national des appareils contenant des PCB

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat 2024MA000029
Direction Economie Circulaire /Service Ecoconception et Recyclage

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	7
1.1. Quelles sont les obligations réglementaires ?.....	7
1.1.1. Quels équipements doivent être déclarés sur l'inventaire PCB ?.....	7
1.1.2. Qui est concerné par les plans particuliers de décontamination ou d'élimination ?.....	8
1.1.3. A qui et comment ces informations doivent-elles être communiquées ?.....	8
1.1.4. Quand effectuer ces Nouvelles déclarations ?.....	8
1.2. Qui contacter en cas de question ?.....	8
1.3. Confidentialité des données.....	8
1.4. Quels sont les différents statuts l'inventaire PCB.....	9
1.4.1. Types d'acteur sur l'inventaire PCB.....	9
1.4.2. Types de contact sur l'inventaire PCB.....	9
2. RESUME DE LA PROCEDURE DE DECLARATION SUR L'INVENTAIRE.....	10
3. S'INSCRIRE A L'INVENTAIRE PCB.....	11
3.1. Que faut-il savoir sur l'inscription.....	11
3.2. Comment s'inscrire sur l'inventaire PCB si vous n'êtes pas déjà inscrit ?.....	11
3.2.1. Renseigner les informations relatives au détenteur.....	12
3.2.2. Renseigner le contact référent de votre entité.....	13
3.2.3. Certifier la conformité des données saisies.....	15
3.2.4. Valider votre inscription.....	15
3.2.5. Attente de l'e-mail de confirmation de l'inscription.....	15
3.3. Comment se connecter à l'inventaire PCB ?.....	15
4. DECLARER/METTRE A JOUR SUR L'INVENTAIRE PAR SAISIE EN LIGNE.....	16
4.1. Que faut-il savoir sur la déclaration /mise à jour par saisie en ligne ?.....	16
4.1.1 Définition.....	16
4.1.2 Quelles informations doivent être déclarées ?.....	16
4.1.3 Quelles informations peuvent être mises à jour sur l'application PCB ?.....	18
4.1.4 Qui peut déclarer par saisie en ligne ?.....	18
4.2. Comment effectuer ses déclarations / mises à jour ?.....	18
4.2.1 Mise à jour des données d'un déclarant.....	18
4.2.2 Saisie d'un nouvel appareil.....	22
4.2.3 Recherche et mise à jour d'un appareil.....	26
4.2.4 Recherche et mise à jour d'un appareil.....	29
4.2.5 Déclaration du changement de propriétaire d'un appareil.....	31
4.2.6 Déclaration d'un vol ou d'un acte de vandalisme.....	34
5. GESTION GROUPE.....	36
5.1. Gestion des autorisations pour chaque détenteur-sous-entité.....	36
5.2. Comment s'inscrire en tant que détenteur-Groupe ?.....	39
5.3. Comment effectuer des déclarations/ Mises à jour pour un compte détenteur sous-entité ?.....	39
6. MANDATAIRES.....	39
6.1. Que faut-il savoir sur la gestion de compte mandataire ?.....	39
6.2. Inscription sur l'inventaire PCB, saisie et validation du mandat.....	39

7. EDITION DES RAPPORTS D'EXPLOITATION DES DONNEES A DESTINATION DES DECLARANTS	41
7.1. Quels rapports sont mis à disposition des détenteurs ?.....	41
7.2. Comment éditer les rapports	41
8. ANNEXES	45

LEXIQUE

- **ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.
- **BIOACCUMULATION** : Phénomène par lequel une substance présente dans un biotope pénètre dans un organisme, même si elle n'a aucun rôle métabolique, et même si elle est toxique à ce dernier. C'est l'un des facteurs à prendre en considération si l'on veut estimer le risque d'impact sur l'environnement de substances données.
- **CONDENSATEUR** : Dispositif pour l'accumulation et la rétention d'une charge électrique. Certains étaient fabriqués avec des PCB en tant que fluide diélectrique séparant les surfaces conductrices.
- **DECLARANT** : Le déclarant est l'entité qui déclare. En effet, un détenteur peut charger une autre personne morale ou physique d'effectuer pour lui ses déclarations, notamment dans le cas d'appartenance à un groupe ou dans le cas des détenteurs faisant appel à un mandataire pour ses déclarations. Ce déclarant peut ne pas être un détenteur.
- **DECLARANT DETENTEUR** : Un organisme est dit déclarant détenteur dans le cas où il déclare lui-même, sous un même numéro de SIRET, une même raison sociale, un même contact référent et pour le compte de tous les sites concernés, les données de tous les appareils de ses sites.
- **DECLARANT MANDATAIRE** : Un déclarant mandataire est une personne ou une entreprise qui a reçu un mandat pour représenter son mandant dans un acte juridique (ici, l'obligation de déclaration à l'Inventaire PCB). Il peut déclarer pour le compte d'un ou plusieurs mandant(s) - enregistrés sous différents numéros de SIRET et différentes raisons sociales - les données de tous leurs appareils.
- **DECLARANT MANDATAIRE/DETENTEUR** : Un déclarant mandataire/détenteur est une personne ou une entreprise qui a reçu un mandat pour représenter son mandant dans un acte juridique (ici, l'obligation de déclaration à l'Inventaire PCB). Également considéré comme détenteur, il peut via son compte réaliser, d'une part, des déclarations pour le compte de ses mandant(s), et d'autre part, des déclarations pour son propre compte, sous son numéro de SIRET et sa raison sociale, et pour le compte de tous ses sites concernés.
- **DETENTEUR** : Le détenteur est l'entité physique ou morale (entreprise ou établissement ou acteur public) qui a la responsabilité de la déclaration et de l'élimination de ses appareils.
- **DETENTEUR-GROUPE** : Un organisme est dit détenteur-groupe lorsqu'il déclare l'ensemble des appareils d'une société, sous différents numéros de SIRET, différentes raisons sociales, différents noms de référents. Dans ce cas, les filiales de ce groupe sont considérées comme des détenteurs rattachés.
- **DETENTEUR-SOUS-ENTITÉ** : Un organisme est dit détenteur-sous-entité lorsqu'il possède des appareils contenant des PCB, mais que c'est le détenteur-groupe auquel il est rattaché qui déclare les appareils de l'ensemble d'un groupe.
- **DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- **FLUIDE DIELECTRIQUE** : Fluide pratiquement non-conducteur de l'électricité.
- **MANDANT** : Un mandant désigne une personne ou une entreprise, qui par un mandat, donne le droit à une autre de la représenter dans un acte juridique (ici l'obligation de déclaration à l'Inventaire PCB).

- **PLAN PARTICULIER** : Programme d'élimination et/ou décontamination des appareils au PCB mis en place par un détenteur auprès de l'administration.
- **PCB** : Par abréviation, la dénomination « PCB » - notamment utilisée dans le plan national - regroupe les polychlorobiphényles, les polychloroterphényles, le monométhyl-tétrachloro-diphényl méthane, le monométhyl-dichloro-diphényl méthane, le monométhyl-dibromo-diphényl méthane ainsi que tout mélange dont la teneur cumulée en ces substances est supérieure à 50 ppm (définition PCB du décret n° 2001-63 du 18 février 2001). Les noms commerciaux des PCB sont nombreux : abuntol, acooclor, askarel, biclor, chlorinol, delor, elaol, eucarel, inclor, manechlor, pryoclar, pyralène, pyroclor, santovec, solvol (liste non-exhaustive).
- **POP** : Les Polluants Organiques Persistants sont des composés organiques, d'origine anthropique essentiellement, qui se caractérisent par leur lipophilie, leur semi-volatilité, et leur résistance à la dégradation. Ces caractéristiques prédisposent ces substances à une longue persistance dans l'environnement et à un transport sur de grandes distances. Ils sont aussi connus pour leur tendance à la bio-amplification et à la bioconcentration dans des conditions ambiantes spécifiques, qui les rendent susceptibles d'atteindre des concentrations préoccupantes sur le plan toxicologique.
- **REFERENT** : Le référent est le gestionnaire du compte du déclarant sur l'Inventaire PCB. Il est le seul à avoir les droits de modification pour les informations relatives au détenteur ; il gère l'ensemble des adresses et contacts de l'entité. Il est également l'interlocuteur privilégié de l'ADEME pour toutes demandes d'informations.
- **SIRET** : Le code SIRET est un numéro à 14 chiffres, exclusif à un établissement d'une entreprise. Ses 9 premiers chiffres correspondent au SIREN de l'entreprise à laquelle appartient l'établissement. Par conséquent, l'ensemble des établissements d'une entreprise présente un SIREN commun.
- **TRANSFORMATEUR** : Appareil utilisé pour augmenter ou faire baisser la tension. Les transformateurs contenant des PCB sont généralement situés dans les locaux et bâtiments des postes de transformation des réseaux de distribution publique ou dans les installations industrielles et tertiaires. Exemple : un appareil de 250 kVA contenant 235 litres de fluide (environ 200 kg) et 10 g de PCB (6 ml) est pollué à 50 ppm (soit 0,005 % en poids).

1. Préambule

En 2001, le Ministère en charge de l'environnement a réalisé un premier inventaire destiné à recenser les appareils contenant des PCB. Dans le cadre du plan d'élimination des PCB 2017-2023, le Ministère se concentre sur les appareils contenant entre 50 et 500 ppm de PCB qui devront être décontaminés ou éliminés conformément au calendrier en vigueur.

Dans le but de mettre à jour et d'évaluer l'avancement de chaque plan de décontamination et d'élimination d'appareils contenant des PCB et de gérer ces informations, le Ministère en charge de l'écologie a demandé à l'ADEME de développer un outil informatique permettant aux détenteurs de compléter, corriger et mettre à jour l'information existante (correction des anomalies, complément d'inventaire, etc.), ainsi que de préciser certaines informations (gamme de teneur en PCB, changement de propriétaire éventuel, etc.). Cette application web permet de déclarer ou mettre à jour ces données soit par saisie en ligne (pour les plans généraux), soit par import de fichiers (pour les plans particuliers de plus de 150 appareils qui le souhaitent).

L'application Inventaire PCB a été totalement refondue en 2015. Près de 80% des fonctionnalités de la précédente application ont été modifiées ; ces modifications sont liées aux nouveaux besoins réglementaires. En outre, l'ergonomie de l'application a été repensée afin de faciliter la navigation des détenteurs sur leurs comptes.

Dans le cadre du second plan national d'élimination des PCB, les appareils pollués entre 50 et 500 ppm doivent être éliminés ou décontaminés conformément au calendrier d'élimination prévu par la réglementation. Le tableau ci-après résume l'échéancier national par âge des appareils (date de fabrication) retenu par la commission PCB pour les appareils dont la teneur en PCB est supérieure à 50 ppm :

Date de fabrication de l'appareil	Date limite d'élimination ou de décontamination
Antérieure à 1976	Avant le 1 ^{er} janvier 2017
Entre le 1 ^{er} janvier 1976 et le 1 ^{er} janvier 1981	Avant le 1 ^{er} janvier 2020
A partir du 1 ^{er} janvier 1981	Avant le 1 ^{er} janvier 2023

Il est possible de consulter le texte du décret n° 2013-301 du 10 avril 2013 qui modifie les dispositions relatives à la gestion des appareils contenant des PCB (articles R. 543-17 à R. 543-41 du code de l'environnement) et définit notamment le nouveau plan d'élimination et de décontamination des appareils faiblement pollués d'ici 2025 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2013/4/10/2013-301/jo/texte>

Pour les cas de détenteurs d'appareils possédant plus de 150 appareils dont le fluide contient des PCB et ayant fait une demande pour organiser la décontamination ou l'élimination selon un échéancier différent, on parle de plans particuliers.

1.1. Quelles sont les obligations réglementaires ?

1.1.1. Quels équipements doivent être déclarés sur l'inventaire PCB ?

Le Code de l'Environnement (articles R. 543-17 à R. 543-41) s'applique :

- À tout équipement de plus de 5 dm³ de fluide identifié comme contenant des PCB avec une teneur de plus de 50 ppm ;
- Ainsi qu'à chaque équipement de plus de 5 dm³ de fluide ayant été identifié comme susceptible d'être pollué, de teneur en PCB inconnue.

Si vous ne déclarez pas vos appareils concernés et en cas de non traitement d'appareils contaminés, vous serez passibles de sanctions pénales au titre de l'article R. 543-41 du Code de l'Environnement.

1.1.2. Qui est concerné par les plans particuliers de décontamination ou d'élimination ?

Les détenteurs concernés par les plans particuliers sont ceux possédant plus de 150 appareils dont le fluide contient des PCB et ayant fait une demande pour organiser la décontamination ou l'élimination selon un échéancier différent.

Tous les autres déclarants sont liés au plan général.

1.1.3. A qui et comment ces informations doivent-elles être communiquées ?

L'ensemble des informations, qu'elles soient saisies en ligne ou importées sur l'application PCB, sont transmises à l'ADEME.

1.1.4. Quand effectuer ces Nouvelles déclarations ?

Les données de déclaration doivent être mises à jour au fur et à mesure des opérations de traitement (décontamination ou élimination) des appareils contenant des PCB.

1.2. Qui contacter en cas de question ?

En cas de problème dans la réalisation de vos déclarations en ligne, que ce soit par import de fichiers ou par saisie en ligne, si vous ne parvenez pas à y trouver une réponse dans ce guide, vous pouvez contacter l'assistance électronique de l'application PCB à l'adresse suivante :

inventaire.pcb@ademe.fr

Pour toute autre question plus générale relative à la réglementation sur les PCB ou au statut des équipements en votre possession, nous vous invitons à vous reporter :

- Au site Internet du Ministère en charge de l'Environnement : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/dechets-dangereux> ;
- Ou bien, le cas échéant, à prendre contact avec les services compétents de l'ADEME ou du Ministère en charge de l'Environnement.

1.3. Confidentialité des données

Afin de vous connecter en ligne de manière sécurisée à l'application PCB, vous disposez d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder à votre compte.

Vos données personnelles ne peuvent être consultées et modifiées que par vous-même, ainsi que par l'utilisateur référent ou le(s) utilisateur(s) consultant(s) de votre entreprise ou l'administration responsable.

1.4. Quels sont les différents statuts l'inventaire PCB

1.4.1. Types d'acteur sur l'inventaire PCB

Afin de prendre en compte les différents intervenants concernés par l'Inventaire PCB, différents statuts ont été créés. Ils s'articulent autour des notions de déclarant et de détenteur.

- Un « détenteur » est une entité physique ou morale qui a la responsabilité de la déclaration et de l'élimination de ses appareils. Il peut charger une autre personne morale ou physique d'effectuer pour lui ses déclarations, notamment dans le cas d'appartenance à un groupe ou de transmission des déclarations par fichier : cette personne assure le rôle de « déclarant ».
- Un « déclarant » est l'entité qui effectue la déclaration pour un ou des détenteur(s). Un déclarant peut ne pas être un détenteur à part entière d'appareils.

Plusieurs types d'acteur ont été définis en relation avec les deux notions définies ci-dessus :

- Le « déclarant détenteur » (définition précisée dans le Lexique) :
 - Un déclarant détenteur d'un plan particulier de plus de 150 appareils a accès à la saisie en ligne et à l'import de données.
 - Un déclarant détenteur d'un plan général a accès uniquement à la saisie en ligne hors cas spécifique d'un détenteur possédant de nombreux appareils et devant se signaler à l'administration de l'Inventaire PCB.
- Le « déclarant mandataire » (définition précisée dans le Lexique) ;
- Le « déclarant mandataire/détenteur » (définition précisée dans le Lexique) ;
- Le « détenteur-groupe » (définition précisée dans le Lexique).
 - Un déclarant-groupe d'un plan particulier de plus de 150 appareils a accès à la saisie en ligne et à l'import de données.
 - Un déclarant-groupe d'un plan général a accès uniquement à la saisie en ligne hors cas spécifique d'un détenteur possédant de nombreux appareils et devant se signaler à l'administration de l'Inventaire PCB..
- Le « détenteur-sous-entité » (définition précisée dans le Lexique).
 - Un détenteur-sous-entité d'un plan particulier de plus de 150 appareils a accès à la saisie en ligne si et seulement si l'autorisation lui a été donnée par son déclarant-groupe ou l'administrateur. Il n'a pas accès à l'import de données.
 - Un détenteur-rattaché d'un plan général a accès uniquement à la saisie en ligne si et seulement si l'autorisation lui a été donnée par son déclarant-groupe ou l'administrateur.

1.4.2. Types de contact sur l'inventaire PCB

Le détenteur d'un compte doit renseigner la nature du (ou des) contact(s) enregistré(s) sur l'Inventaire PCB. Pour cela, il doit choisir parmi les trois types de contact suivants :

- **Référent** : la personne désignée comme « Référent » a les droits de modification pour la société (informations administratives, gestion des contacts et de leurs droits).
- **Déclarant** : la personne désignée comme « Déclarant » a le droit d'effectuer les déclarations de la société, cependant elle ne peut modifier les informations relatives au compte.

Consultant : la personne désignée comme « Consultant » a le droit de consulter les déclarations relatives au compte auquel elle est rattachée, elle ne peut ni modifier les informations relatives au compte, ni effectuer les déclarations

2. Résumé de la procédure de déclaration sur l'inventaire

RESUME DE LA PROCEDURE DE DECLARATION SUR L'INVENTAIRE PCB

1 INSCRIPTION

Connectez-vous à <http://www.inventairepcb.ademe.fr/> et cliquez sur **S'inscrire** (cf. Chapitre III.)

Une seule fois, à tout moment de l'année

Types d'inscription (cf. Chapitre I.4.1.) :

- **Détenteur** une entité physique ou morale ayant la responsabilité de la déclaration de ses appareils
- **Mandataire** une entité physique ou morale gérant la déclaration pour le compte de un ou plusieurs détenteurs, appelé(s) mandant(s)
- **Mandataire/détenteur** entité déclarant d'une part, pour le compte d'un ou de plusieurs mandant(s), l'ensemble des données de tous les appareils du ou des mandant(s), et d'autre part, pour son propre compte, les données de tous ses appareils et de tous ses sites concernés

3 étapes :

- **Renseigner les informations sur la société, le contact référent** (cf. Chapitre III.2)
- **Validation de la demande d'inscription par le ou les administrateur de l'Inventaire PCB**
- **Première connexion à l'Inventaire PCB** (cf. Chapitre III.3)

2 DÉCLARATION

Cliquer sur l'onglet **Appareil**

A tout moment de l'année

Qui déclare ? (cf. Chapitre I.4.2.)

- **Référent** : le référent a le droit d'effectuer les déclarations et de modifier les informations relatives au compte
- **Déclarant** : le déclarant a le droit d'effectuer les déclarations, cependant il ne peut modifier les informations relatives au compte
- Le **consultant** a un droit de regard sur les déclarations mais il ne peut ni modifier les informations relatives au compte, ni effectuer les déclarations

Quelles données déclarer ?

- Un nouvel appareil ou plusieurs appareils (cf. Chapitre IV.2.2)
- Une mise à jour d'un ou de plusieurs appareil(s) (cf. Chapitre IV.2.3)
- Une opération de traitement (cf. Chapitre IV.2.4)
- Un changement de propriétaire (cf. Chapitre IV.2.5)
- Un vol ou un acte de vandalisme (cf. Chapitre IV.2.6)

Comment ?

- Par saisie manuelle
- Par import de fichiers (*uniquement pour les plan particuliers de plus de 150 appareils*)

Compte groupe (cf. Chapitre V.) :

Si votre entité possède plusieurs sous-entités et si vous êtes chargé d'effectuer leurs déclarations, vous pouvez adresser une demande de création de compte-groupe aux administrateurs de l'Inventaire PCB par email à l'adresse suivante : inventaire.pcb@ademe.fr en mentionnant les comptes détenteurs (raison sociale, numéro SIRET, contact référent) qui vous seront rattachés.

3. S'inscrire à l'inventaire PCB

3.1. Que faut-il savoir sur l'inscription

L'inscription est à faire individuellement par chaque acteur.

Vous devrez renseigner des informations administratives. Nous attirons votre attention sur le fait que **l'adresse e-mail choisie servira d'identifiant** pour vous connecter ensuite à l'Inventaire PCB.



Important

La personne désignée comme « Référent » aura les droits de modification pour la société (informations administratives, gestion des contacts et de leurs droits).

Une fois la demande d'inscription validée par l'ADEME, la personne référente pourra ajouter d'autres contacts pour la société et désigner un autre contact référent à sa place, si elle le souhaite.

Les personnes ajoutées par le contact référent disposeront de leurs propres identifiants (adresse e-mail et mot de passe personnel), ce qui évite ainsi de faire circuler des identifiants et augmente la sécurité des données gérées par le site. Elles pourront avoir un accès « consultant » seulement ou « déclarant » (pour faire les déclarations). Les droits sont attribués par le « Référent ».

Ensuite, une étape de validation de l'inscription par l'administrateur ADEME sera effectuée. Cette phase de validation permet à l'ADEME de vérifier que vous êtes bien concerné par l'Inventaire PCB.



Attention

La déclaration ne peut donc pas se faire avant cette phase de validation de l'inscription (délai maximum : 1 semaine).

Si vous avez reçu un courrier de l'administration (DREAL) vous demandant de mettre à jour vos données sur l'Inventaire PCB, c'est que vous disposez déjà d'un compte au sein de la base de données et il n'est donc pas nécessaire de réaliser une nouvelle demande d'inscription.

En cas de perte des identifiants d'accès à votre compte, contactez l'administration de l'Inventaire PCB.

Une fois cette validation effectuée, vous recevrez un e-mail vous permettant d'indiquer un mot de passe. Vous pourrez alors vous connecter à l'Inventaire PCB pour faire votre déclaration avec votre **identifiant (= adresse e-mail renseignée lors de l'inscription)** et le mot de passe que vous avez choisi.

3.2. Comment s'inscrire sur l'inventaire PCB si vous n'êtes pas déjà inscrit ?

Afin de procéder à la déclaration de vos appareils à l'Inventaire PCB, vous devez au préalable y être inscrit. Pour vous inscrire, vous devez vous connecter à la nouvelle application de l'Inventaire PCB www.inventairepcb.ademe.fr, puis cliquer sur le bouton « S'inscrire ».



Attention

Il n'y a pas de sauvegarde des données au fur et à mesure de votre saisie.

Ce n'est qu'après avoir renseigné tous les champs demandés et cliqué sur le bouton « Créer mon compte », situé en bas de l'écran, que les données saisies seront sauvegardées.

3.2.1. Renseigner les informations relatives au détenteur

Informations relatives au détenteur

Type d'inscription * ⓘ

Type de déclarant *

SIRET *

Raison sociale *

Code NAF (APE) * Saisissez votre code NAF dans la zone (par exemple 7022Z) ⓘ

Civilité *

Nom du détenteur *

Prénom du détenteur *

Adresse *

Code postal / Ville *

Téléphone (standard) ⓘ

Site web * ⓘ Pas de site web

Commentaire détenteur ⓘ

Champs à renseigner	Description des informations à renseigner	Règles de la saisie
Type d'inscription :	<p>Sélectionner votre type d'inscription parmi les choix suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détenteur ; • Mandataire ; • Mandataire / Détenteur. <p>Le type d'inscription est un choix définitif: vous référer au paragraphe Erreur! Source du renvoi introuvable. pour plus d'informations.</p>	Obligatoire.
Type de détenteur :	<p>Choisir votre statut parmi les deux choix suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personne morale ; • Personne physique. <p>Le SIRET est unique dans l'Inventaire PCB.</p>	Obligatoire.
SIRET :	<p>Un message d'information apparaît si vous souhaitez inscrire votre établissement, alors que votre entité est déjà inscrite. Cela vous permet de vérifier s'il est nécessaire de vous inscrire. Vous avez le choix de poursuivre votre inscription ou de l'abandonner.</p>	<p>Nombre entier de 14 caractères.</p> <p>Obligatoire pour les personnes morales avec SIRET (vide si personne physique).</p>
Raison sociale :	Saisir le nom de votre entité.	<p>64 caractères maximum.</p> <p>Obligatoire pour les détenteurs de type personne morale (vide si personne physique).</p>
Code NAF :	Code caractérisant l'activité principale d'une entreprise par référence à la nomenclature d'activités française.	<p>Nombre entier de 5 chiffres.</p> <p>Obligatoire pour les détenteurs de type personne morale (vide si personne physique).</p>

Champs à renseigner	Description des informations à renseigner	Règles de la saisie
Civilité :	Veuillez indiquer votre civilité : <ul style="list-style-type: none"> • M. (Monsieur) ; • Mme (Madame). 	Obligatoire pour les détenteurs de type personne physique (vide si personne morale).
Nom du détenteur :	Saisir le nom du détenteur.	64 caractères maximum. Obligatoire pour les détenteurs de type personne physique (vide si personne morale).
Prénom du détenteur :	Saisir le prénom du détenteur.	64 caractères maximum. Obligatoire pour les détenteurs de type personne physique (vide si personne morale).
Adresse :	3 champs adresse sont proposés.	64 caractères maximum. Obligatoire.
Code postal :	Saisir les 5 chiffres du code postal correspondant à votre localité.	Nombre entier de 5 chiffres. Obligatoire.
Ville :	La saisie est automatique sur la base du code postal renseigné.	35 caractères maximum. Obligatoire.
Téléphone (standard)	Saisir le numéro de téléphone de votre entité.	10 caractères maximum. Facultatif.
Site web :	Renseigner l'adresse URL du site internet. Si vous ne possédez pas de site web, cliquez sur la case « Pas de site web ».	Obligatoire pour les détenteurs de type personne morale (vide si personne physique).
Commentaire détenteur :	Vous pouvez ajouter un commentaire, si besoin (complément d'adresse, informations relatives à votre entité, etc.)	Facultatif.

3.2.2. Renseigner le contact référent de votre entité

Référent

Le référent est responsable de ...

Le détenteur est également le référent

Fonction/Qualité

Civilité *

Téléphone n°1 *

Nom *

Téléphone n°2

Prénom *

Email *

Même adresse que le détenteur

Confirmation email *

Votre adresse email doit être valide car, à l'issu de la procédure d'inscription, votre identifiant et votre mot de passe seront envoyés à cette adresse


Commentaire référent

Champs à renseigner	Description des informations à renseigner	Règles de la saisie
Case « Le détenteur est également le référent » :	Case à cocher si le détenteur renseigné précédemment est également le référent.	Facultatif.
Civilité :	Veuillez indiquer votre civilité : <ul style="list-style-type: none"> • M. (Monsieur) ; • Mme (Madame). 	Obligatoire (sauf si la case « Le détenteur est également le référent » est cochée)
Nom :	Saisir le nom du contact référent.	64 caractères maximum. Obligatoire (sauf si la case « Le détenteur est également le référent » est cochée)
Prénom :	Saisir le prénom du contact référent.	64 caractères maximum. Obligatoire (sauf si la case « Le détenteur est également le référent » est cochée)
Case « Même adresse que le détenteur : »	Case à cocher si l'adresse du contact référent est identique à celle du détenteur.	Facultatif.
Adresse :	3 champs adresse sont proposés.	64 caractères maximum. Obligatoire (sauf si la case « Même adresse que le détenteur » est cochée)
Code postal :	Saisir les 5 chiffres du code postal correspondant à votre localité.	Nombre entier de 5 chiffres. Obligatoire (sauf si la case « Même adresse que le détenteur » est cochée)
Ville :	La saisie est automatique sur la base du code postal renseigné.	35 caractères maximum. Obligatoire.
Fonction / Qualité :	Renseigner la fonction du contact référent.	64 caractères maximum. Facultatif.
Téléphone 1 :	Veuillez indiquer en priorité un numéro de téléphone direct du référent.	10 caractères maximum. Obligatoire.
Téléphone 2 :	Vous pouvez saisir un second numéro de téléphone, si nécessaire.	10 caractères maximum. Facultatif.
Email :	Saisir l'adresse électronique professionnelle du contact référent : c'est cette adresse qui servira d'identifiant. Elle doit être unique dans le système.	Caractères « @ » et « » obligatoires. 50 caractères maximum. Obligatoire.
Confirmation email :	Saisir à nouveau le champ précédent (la fonction Coller est impossible).	Caractères « @ » et « » obligatoires. 50 caractères maximum. Obligatoire.
Commentaire référent :	Vous pouvez ajouter un commentaire, si besoin.	Facultatif.


Avant de valider votre demande d'inscription, vous devez cocher en bas de la page la case « Je certifie la conformité des données saisies » puis recopier le Captcha dans la zone de saisie proposée (voir ci-dessous).

3.2.3. Certifier la conformité des données saisies



Certification des données saisies	Pour terminer votre demande d'inscription, vous devez certifier la conformité des données saisies en cochant la case «Je certifie la conformité des données saisies».
Saisie du code	Un code (encore appelé captcha) est à renseigner pour que l'ADEME s'assure que la demande d'inscription est bien réalisée par un utilisateur et non par un programme informatique. Si vous n'arrivez pas à lire le chiffre, cliquez sur  pour changer d'image.

3.2.4. Valider votre inscription

Enfin pour valider votre inscription, vous devez cliquer sur le bouton . Tous les champs obligatoires doivent être renseignés et valides.

- Si un champ obligatoire est vide : la validation est impossible.
- Si un champ obligatoire est invalide : il est également impossible de valider l'inscription.

Lorsque tous les champs obligatoires sont renseignés et valides, un message de confirmation de demande d'inscription apparaît.

3.2.5. Attente de l'e-mail de confirmation de l'inscription

Votre demande d'inscription est envoyée à l'administrateur. Une fois votre demande d'inscription acceptée, un e-mail contenant un lien vers l'application vous permettant de définir votre mot de passe vous est envoyé sur votre messagerie. Vous pourrez alors vous connecter de façon sécurisée à l'application et procéder à la déclaration de vos équipements.

3.3. Comment se connecter à l'inventaire PCB ?

Pour accéder à votre compte sur l'Inventaire PCB, vous devez vous rendre à la page d'accueil de l'Inventaire via l'adresse : www.inventairepcb.ademe.fr.

Ensuite, vous devez renseigner, en haut à droite de la page d'accueil, votre identifiant (correspondant à votre adresse-mail) et votre mot de passe, choisi au moment de votre première connexion à la nouvelle application de l'Inventaire PCB, et cliquer sur « OK ». Vous accédez à votre espace sécurisé sur l'Inventaire PCB.

Si vous perdez l'e-mail de confirmation d'inscription qui contient le lien pour activer votre compte, alors rendez-vous sur la page d'accueil de l'Inventaire PCB :

- Cliquer sur le lien « Mot de passe oublié ? ».
- Renseigner l'**adresse e-mail** fournie au moment de votre demande d'inscription.

Un e-mail contenant un nouveau lien vous sera envoyé. Si ce n'était pas le cas, prenez directement contact auprès de l'administrateur de l'Inventaire PCB qui générera manuellement un nouveau mot de passe pour votre compte.



4. Déclarer/mettre à jour sur l'inventaire par saisie en ligne

4.1. Que faut-il savoir sur la déclaration /mise à jour par saisie en ligne ?

4.1.1 Définition

La saisie en ligne consiste à renseigner via l'application PCB les données relatives à votre organisme ainsi qu'à vos équipements contenant des PCB ou susceptibles d'en contenir. Vous devrez soit y saisir de nouvelles informations, soit y corriger et mettre à jour les informations au fur et à mesure des opérations de traitement de vos appareils contenant des PCB.

Seules les données strictement conformes au format de saisie seront intégrées dans la base de données PCB.

4.1.2 Quelles informations doivent être déclarées ?

Pour vous permettre de préparer votre saisie de données, voici un récapitulatif des données à transmettre lors de la saisie en ligne :

➤ Données relatives au détenteur :

Consultez le paragraphe ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE..

➤ Données relatives au référent :

Consultez le paragraphe III.2.2. Renseigner le contact référent de votre entité.

➤ Données relatives à l'appareil:

- **Le type d'appareil*** : à sélectionner parmi les 3 catégories proposées via une liste déroulante :

Type d'appareil
Transformateur
Condensateur
Autre ¹

¹ : vous avez la possibilité d'ajouter un type d'appareil non disponible au préalable.

Si votre appareil n'est ni un transformateur, ni un condensateur (exemple : bac de rétention), choisir le champ « Autre » et apporter une précision à la rubrique suivante « Précision type appareil ».

- **Précision type d'appareil** : facultatif, uniquement dans le cas du choix « Autre » pour le champ « Type d'appareil » ; 64 caractères maximum.

- **Adresse de l'appareil*** : adresse de localisation de l'appareil : 64 caractères maximum.
- **Code postal*** : nombre entier de 5 chiffres.
- **Ville*** : nom de 64 caractères au maximum (saisie automatique sur la base du code postal renseigné).
- **Type d'installation*** : à choisir parmi les 2 catégories suggérées à l'aide d'un menu déroulant.

Installation
Fixe
Mobile

Si l'installation est amovible, veuillez sélectionner la catégorie « Mobile ».

- **Numéro de série*** : texte libre. Si vous ne connaissez pas le numéro de série de l'appareil, cliquez sur la case « Inconnu ».
- **Identifiant appareil détenteur** : texte libre.
- **Marque*** : inscrire la marque de l'appareil :
 - Une liste de marques valides (cette liste est accessible sur l'application PCB dans la rubrique « Document à télécharger ») ;
 - Une case « Inconnu » dans le cas où le déclarant ne connaît pas la marque d'un appareil ;
 - Un champ « autre » dans le cas où la marque n'est pas dans la liste des marques validées.

Rappel : afin de consulter et télécharger la liste des marques valides, reportez-vous au document « Liste des marques » disponible via la rubrique « Document à télécharger » de la page d'accueil de l'application PCB.

- **Année de fabrication*** : 4 chiffres maximum. Si vous ne connaissez pas l'année de fabrication de l'appareil, cliquez sur la case « Inconnu ».

Remarques : si l'appareil a été fabriqué après 1999, il est considéré comme non pollué par les PCB.
- **Masse totale*** : masse de l'appareil en kg. Zone de texte. Si vous ne connaissez pas la masse totale de l'appareil, cliquez sur la case « Inconnu ».
- **Quantité de fluide** : quantité de fluide en kg. Zone de texte. Si vous ne connaissez pas la quantité de fluide, cliquez sur la case « Inconnu ».
- **Puissance*** : puissance de l'appareil en kVA (la valeur 0 est autorisée). Zone de texte. Si vous ne connaissez pas la puissance de l'appareil, cliquez sur la case « Inconnu ».
- **Usage de l'appareil *** : à choisir parmi les 2 catégories suggérées à l'aide d'un menu déroulant.

Usage de l'appareil
Stocké
En service

- **Test de détection*** : indiquer si un test de détection a été effectué à l'aide de l'un des 2 champs suivants accessibles via un menu déroulant.

Test de détection
Oui
Non

Un test de détection par une entreprise spécialisée permet de déterminer la présence ou l'absence de PCB d'un appareil.

- **Teneur en PCB*** : sélectionner l'un des 4 champs suivants pour qualifier la teneur en PCB d'un appareil.

Teneur en PCB
<= 50 ppm
Entre 50 et 500 ppm
>= 500 ppm
Inconnue

- **Date de traitement envisagée** : elle doit être postérieure à la date du jour s'il n'y a pas de date d'élimination effective.
- **Mode de traitement envisagé** : à déterminer selon 2 catégories prédéfinies accessibles via un menu déroulant.

Mode d'élimination envisagée

Décontamination
Élimination

- **Date limite de traitement** : saisie automatique sur la base de la teneur en PCB indiqué.
Les champs soulignés avec un astérisque * désignent les **données obligatoires**

4.1.3 Quelles informations peuvent être mises à jour sur l'application PCB ?

L'ensemble des informations présentées ci-dessus peuvent être mises à jour sur l'application PCV (cf 4.1.2)

4.1.4 Qui peut déclarer par saisie en ligne ?

La déclaration par saisie en ligne de données peut être effectuée par tout type de détenteur d'au moins un appareil contenant des PCB ou susceptibles d'en contenir quel que soit son type de plan (plan particulier de plus de 150 appareils ou plan général).

4.2. Comment effectuer ses déclarations / mises à jour ?

4.2.1 Mise à jour des données d'un déclarant

CAS DU DECLARANT DETENTEUR

La procédure de mise à jour en ligne des données d'un déclarant comprend les étapes suivantes :

Étape 1 : Accès au site en ligne et connexion au compte déclarant/détenteur

Étape 2 : Mise à jour de vos données

Étape 3 : Validation des données transmises

Chacune de ces étapes est détaillée ci-dessous.

Étape 1 : Accès au site en ligne et connexion au compte déclarant/détenteur

Étape 1.1 : Se connecter sur le site <http://www.inventairepcb.ademe.fr>

Étape 1.2 : Une fois sur la page d'accueil du site, cliquez sur l'onglet rubrique « Détenteur » en haut à gauche puis « Ma Fiche »



Étape 2 : Mise à jour de vos données.

Étape 2.1 : Sous l'onglet « Détail » et dans la rubrique « Détenteur », cliquez sur « Modifier »

Détail Appareils détenus en direct (1) Sous-entités (0) Contacts (1) Mandataire (0) Inspections (0) Historique

Détenteur

SIRET
Raison Sociale
Code NAF (APE)
Adresse
Code postal / Commune
Département
Région
Téléphone (standard)

Modifier

Étape 2.2 : Vous accédez à l'écran de détail des informations du détenteur.

Détail Appareils détenus en direct (8) Sous-entités (2) Appareils détenus par les sous-entités (0) Contacts (1) Mandataire (1)

Inspections (0) Historique

Détenteur

SIRET * [0000000000000]

Raison sociale * [Raison sociale]

Code NAF (APE) * [7490B] *Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses* ⓘ

Adresse * []
[]
[]

Code postal / Ville * [75001] [PARIS 01] ▾

Département Paris (75)
Région Île-de-France

Téléphone (standard) [] ⓘ

Site web * [] ⓘ Pas de site web

Annuler **Enregistrer**

Si votre structure ne dispose pas de site Internet, cliquez sur « Pas de site web ».

Étape 3 : Validation des données transmises

Une fois l'ensemble des modifications effectuées, cliquez sur le bouton « Enregistrer » qui lance la vérification des champs saisis.

Annuler **Enregistrer**

La validation de la saisie n'est possible que si tous les champs obligatoires sont renseignés et valides.

CAS DU DETENTEUR-GROUPE

La procédure de mise à jour des données d'un détenteur-sous-entité rattaché à un détenteur-groupe comprend les étapes suivantes :

Étape 1 : Accès au site en ligne et connexion au compte détenteur-groupe

Étape 2 : Mise à jour des données d'un détenteur-sous-entité

Étape 3 : Validation des données transmises

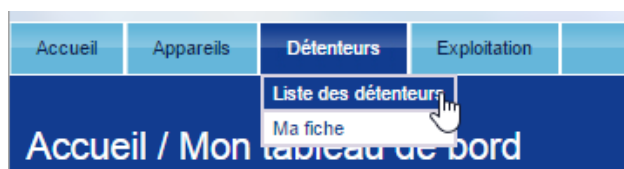
Chacune de ces étapes est détaillée ci-dessous.

Étape 1 : Accès au site en ligne et connexion au compte détenteur-groupe

Connectez-vous sur votre compte selon la procédure développée à l'étape 1 du paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Étape 2 : Mise à jour des données d'un déclarant -sous-entité

Étape 2.1 : Cliquez sur le menu « Détenteurs », puis « Liste des détenteurs ».



Étape 2.2 : La liste des détenteurs s'affiche.

Détenteurs / Liste des détenteurs [Mon compte](#) | [Déconnexion](#)

Recherche rapide ⓘ
[Annuler le filtre](#) [Recherche avancée](#)

Numéro de compte	Détenteur	SIRET	Adresse	Code postal	Ville	Statut de conformité
9608	BIO by Deloitte	95057640500068	185 AVENUE CHARLES DE GAULLE	92200	NEUILLY SUR SEINE	⚠
9613	Cabinet etude	52160784600016	19 RUE ROGER	75001	PARIS 01	✓
9614	Dupont Marie	-	123 rue des oliviers	75016	PARIS 16	✓

Étape 2.3 : Vous pouvez effectuer une requête sur différents critères (raison sociale, SIRET, ville, etc.). Renseignez le champ « Recherche rapide » dédié à cet effet.

Étape 2.4 : Cliquez sur le bouton « Filtrer » en haut à droite de l'écran.

Si votre requête aboutie à un résultat, celui-ci s'affiche en-dessous du moteur de recherche.

Détenteurs / Liste des détenteurs [Mon compte](#) | [Déconnexion](#)


Recherche rapide ⓘ
[Annuler le filtre](#) [Recherche avancée](#)

Numéro de compte	Détenteur	SIRET	Adresse	Code postal	Ville	Statut de conformité
9613	Cabinet etude	52160784600016	19 RUE ROGER	75001	PARIS 01	✓

1 détenteur trouvé [Exporter](#)

Si votre requête n'a pas abouti, un message « Aucun résultat pour ce critère de recherche » s'affiche.

Vous pouvez définir une nouvelle requête afin de rechercher un acteur par des critères différents, pour cela vous devez cliquer sur le bouton « Recherche avancée ».

Recherche rapide 

[Annuler le filtre](#) [Recherche avancée](#)

Aucun résultat pour ce critère de recherche

Étape 2.5 : Lorsque votre recherche a abouti lors de l'étape précédente, vous pouvez par la suite mettre à jour les données du ou des détenteur(s) identifié(s).

Pour ce faire, cliquez sur le détenteur que vous souhaitez consulter (voir copie d'écran de l'étape 2.4). Vous accédez ainsi à la fiche du déclarant sélectionné.

Étape 2.6 : Vous accédez à l'écran de détail des informations du détenteur-sous-entité.

Détenteur

Numéro de compte	9613	Département	Paris (75)
Raison sociale	Cabinet etude	Région	Île-de-France
Type de plan	Plan général	Entité parente	BIO by Deloitte

Détail Appareils détenus en direct (0) Sous-entités (0) Contacts (1) Mandataire (0) Inspections (0) Historique

Détenteur

SIRET	52160784600016
Raison Sociale	Cabinet etude
Code NAF (APE)	7112B
Adresse	19 RUE ROGER
Code postal / Commune	75001 PARIS 01
Département	Paris (75)
Région	Île-de-France
Téléphone (standard)	

Référent

Civilité Mme	Fonction / Qualité
Nom BERTHOUX	Téléphone n°1 0000000000
Prénom Beatriz	Téléphone n°2
Adresse 19 RUE ROGER	Email bberthoux@bio.deloitte.fr
Code postal / Ville 75001 PARIS 01	

Étape 2.7 : Vous pouvez modifier les données relatives au détenteur en cliquant sur le bouton « Modifier ».

Étape 2.8 : Vous pouvez également consulter et modifier les données relatives aux appareils du détenteur-sous-entité en cliquant sur le sous-Onglet « Appareils détenus en direct ».

Détenteur	
Numéro de compte	9613
Raison sociale	Cabinet etude
Type de plan	Plan général
Département	Paris (75)
Région	Île-de-France
Entité parente	BIO by Deloitte

Détenteur	
SIRET	52160784600016
Raison Sociale	Cabinet etude
Code NAF (APE)	7112B
Adresse	19 RUE ROGER
Code postal / Commune	75001 PARIS 01
Département	Paris (75)
Région	Île-de-France
Téléphone (standard)	

Réfèrent	
Civilité	Mme
Nom	BERTHOUX
Prénom	Beatriz
Adresse	19 RUE ROGER
Code postal / Ville	75001 PARIS 01
Fonction / Qualité	
Téléphone n°1	0000000000
Téléphone n°2	
Email	bberthoux@bio.deloitte.fr

Retour vers la liste des détenteurs Exporter la fiche détenteur

Pour de plus amples informations sur la création ou la modification des données d'un appareil, reportez-vous respectivement aux paragraphes **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

ÉTAPE 3 : Validation des données transmises

Une fois l'ensemble des modifications effectuées, cliquez sur le bouton « Enregistrer » (en bas à droite de l'écran) qui lance la vérification des champs saisis. L'information n'est complète et la validation de la saisie n'est possible que si tous les champs obligatoires sont renseignés et valides.

CAS DU DECLARANT MANDATAIRE

Le déclarant mandataire ne peut pas modifier les données « détenteurs » de ses mandants. Via son compte, il a uniquement la possibilité de créer ou modifier pour ses mandants leurs données appareils.

La procédure de mise à jour de ses données déclarants mandataires est la même que celle des déclarants/détenteurs : voir paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

4.2.2 Saisie d'un nouvel appareil

CAS DU DECLARANT / DETENTEUR

Note : les données d'enregistrement renseignées pourront être modifiées par la suite.

La procédure de saisie en ligne des données d'un appareil comprend les étapes suivantes :

ÉTAPE 1 : Accès au site en ligne et connexion au compte déclarant/détenteur

ÉTAPE 2 : Saisie d'un nouvel appareil

ÉTAPE 3 : Validation des données renseignées

Étape 2.1 : Cliquez sur le menu « Appareils », puis « Déclarer un nouvel appareil ». Vous accédez à l'écran de détail des informations relatives à l'appareil.

Étape 2.2 : Renseignez l'ensemble des informations relatives à votre appareil au sein des cellules dédiées. Certaines cellules sont accessibles via une liste déroulante. Reportez-vous au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** pour plus de détails sur l'aspect obligatoire des champs et sur le format de renseignement.

ÉTAPE 3 : Validation des données renseignées

Cliquez sur le bouton « Ajouter » (en bas à droite de l'écran) qui lance la vérification des champs saisis.

L'information n'est complète et la validation de la saisie n'est possible que si tous les champs obligatoires sont renseignés, et que tous les champs renseignés (obligatoires ou facultatifs) sont valides.

Attention



La teneur en PCB à indiquer sur cette page de déclaration est à la teneur initiale en PCB de l'appareil avant son élimination ou décontamination, et non la teneur finale.

CAS DU DETENTEUR - GROUPE

La procédure de saisie en ligne des données d'un appareil comprend les étapes suivantes :

ÉTAPE 1 : Accès au site en ligne et connexion au compte détenteur-groupe

ÉTAPE 2 : Recherche du détenteur-sous-entité auquel ajouter un appareil

ÉTAPE 3 : Saisie d'un nouvel appareil

ÉTAPE 4 : Validation des données renseignées

Chacune de ces étapes est détaillée ci-dessous.

ÉTAPE 1 : Accès au site en ligne et connexion au compte déclarant-groupe

Connectez-vous sur votre compte selon la procédure développée (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.****Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)

ÉTAPE 2 : Recherche du détenteur-sous-entité auquel ajouter un appareil

Pour la réalisation de cette recherche, reportez-vous à la procédure développée au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (étapes 2.1 à 2.6).

ÉTAPE 3 : Saisie d'un nouvel appareil

Après avoir sélectionné le détenteur-sous-entité, cliquez sur le sous-onglet « Appareils détenus en direct », puis sur le bouton « Ajout d'un appareil ».

The screenshot shows a web interface for managing equipment. At the top, there is a section titled 'Détenteur' with the following details: Numéro de compte: 9613, Département: Paris (75), Raison sociale: Cabinet etude, Région: Île-de-France, Type de plan: Plan général, Entité parente: BIO by Deloitte. Below this, there are several tabs: 'Détail', 'Appareils détenus en direct (0)', 'Sous-entités (0)', 'Contacts (1)', 'Mandataire (0)', 'Inspections (0)', and 'Historique'. The 'Appareils détenus en direct (0)' tab is selected. Below the tabs, there is a search bar labeled 'Recherche rapide' with a search icon and a link 'Annuler le filtre'. Below the search bar, it says 'Aucun résultat'. At the bottom right, there is a green button labeled 'Ajouter un appareil' which is highlighted with a red box.

Renseignez l'ensemble des informations relatives à votre appareil au sein des cellules dédiées. Certaines cellules sont accessibles via une liste déroulante. Reportez-vous au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** pour plus de détails sur l'aspect obligatoire des champs et sur le format de renseignement.

ÉTAPE 4 : Validation des données renseignées

Cliquez sur le bouton « Ajouter » (en bas à droite de l'écran) qui lance la vérification des champs saisis.

The screenshot shows a form titled 'Informations de l'appareil avant traitement'. The form contains several fields: 'Usage de l'appareil' (dropdown menu), 'Date de traitement envisagée' (calendar icon), 'Test de détection' (radio buttons for 'Oui' and 'Non'), 'Teneur en PCB' (dropdown menu), 'Mode de traitement envisagé' (dropdown menu), and 'Date limite de traitement' (calendar icon). At the bottom right, there are two buttons: 'Annuler' and 'Ajouter', with the 'Ajouter' button highlighted by a red box.

L'information n'est complète et la validation de la saisie n'est possible que si tous les champs obligatoires sont renseignés, et que tous les champs renseignés (obligatoires ou facultatifs) sont valides.

Attention



La teneur en PCB à indiquer sur cette page de déclaration est à la teneur initiale en PCB de l'appareil avant son élimination ou décontamination, et non la teneur finale.

CAS DU DETENEUR – MANDATAIRE

La procédure de saisie en ligne des données d'un appareil appartenant à un mandant par son mandataire comprend les étapes suivantes :

ÉTAPE 1 : Accès au site en ligne et connexion au compte déclarant/mandataire

ÉTAPE 2 : Recherche du détenteur-mandant auquel ajouter un appareil

ÉTAPE 3 : Saisie d'un nouvel appareil sur le compte du mandant

ÉTAPE 4 : Validation des données renseignées

Chacune de ces étapes est détaillée ci-dessous.

ÉTAPE 1 : Accès au site en ligne et connexion au compte déclarant/mandataire

Connectez-vous sur votre compte selon la procédure développée (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**Erreur ! Source du renvoi introuvable.)

ÉTAPE 2 : Recherche du détenteur-mandant auquel ajouter un appareil

Pour la réalisation de cette recherche, reportez-vous à la procédure développée au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (étapes 2.1 à 2.6).

ÉTAPE 3 : Saisie d'un nouvel appareil sur le compte du mandant

Après avoir sélectionné le mandant pour lequel vous souhaitez déclarer un nouvel appareil, cliquez sur le sous-onglet « Appareils détenus en direct », puis sur le bouton « Ajout d'un appareil ».

Détenteur	
Numéro de compte	9613
Raison sociale	Cabinet etude
Type de plan	Plan général
Département	Paris (75)
Région	Île-de-France

Conformité réglementaire	
Conformité réglementaire de traitement	Conforme
Conformité réglementaire de mise à jour	Conforme
Conformité sur la fourniture des justificatifs	Conforme

Détail **Appareils détenus en direct (2)** Sous-entités (0) Contacts (2) Mandataire (0) Inspections (1) Historique

Recherche rapide [Annuler le filtre](#)

Identifiant de l'appareil	N° de série	Adresse	Code postal	Ville	Statut	Statut de déclaration
300529085		21 rue itzarea	64000	PAU	Pollué	✓
300529086		21 rue itzarea	64000	PAU	Pollué	✓

2 appareils trouvés [Exporter](#)

[Déclarer un changement de détenteur](#) [Ajouter un appareil](#)

Renseignez l'ensemble des informations relatives à votre appareil au sein des cellules dédiées. Certaines cellules sont accessibles via une liste déroulante. Reportez-vous au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable**.pour plus de détails sur l'aspect obligatoire des champs et sur le format de renseignement.

ÉTAPE 4 : Validation des données renseignées

Cliquez sur le bouton « Ajouter » (en bas à droite de l'écran) qui lance la vérification des champs saisis.

L'information n'est complète et la validation de la saisie n'est possible que si tous les champs obligatoires sont renseignés, et que tous les champs renseignés (obligatoires ou facultatifs) sont valides.

Attention



La teneur en PCB à indiquer sur cette page de déclaration est à la teneur initiale en PCB de l'appareil avant son élimination ou décontamination, et non la teneur finale.

4.2.3 Recherche et mise à jour d'un appareil

La procédure de recherche et mise à jour des données d'un appareil comprend les étapes suivantes :

Étape 1 :	Accès au site en ligne et connexion au compte déclarant
Étape 2 :	Recherche d'un appareil à mettre à jour
Étape 3 :	Mise à jour d'un appareil
Étape 4 :	Validation des données mises à jour

Chacune de ces étapes est détaillée ci-dessous.

Étape 1 : Accès au site en ligne et connexion au compte déclarant

Connectez-vous sur votre compte selon la procédure développée (cf. paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable**.)

Étape 2 : Recherche d'un appareil à mettre à jour

Étape 2.1 : Cliquez sur le menu « Appareil », puis « Liste des appareils ».

La page « Liste des appareils » s'affiche. Vous pouvez cliquer directement sur l'identifiant de l'appareil que vous recherchez.

Recherche rapide

[Annuler le filtre](#) [Recherche avancée](#)

Détenteur		Appareils						
Numéro de compte	Détenteur	Identifiant de l'appareil	N° de série	Adresse	Code postal	Ville	Statut	Statut de déclaration
9608	BIO by Deloitte	300529075	2233445677	234 Rue faubourg	75004	PARIS 04	Pollué	✓

1 appareil trouvé [Exporter](#) [Exporter au format de l'import](#)

Étape 2.2 : Une requête peut être effectuée sur différents critères.

En haut à droite dans la barre « Recherche rapide », vous pouvez réaliser une recherche selon un seul critère particulier (numéro de série, identifiant appareil, numéro de compte détenteur, etc.). Cliquez sur le bouton « Filtrer » pour lancer la recherche.

Si votre requête aboutit à un résultat, le tableau du ou des appareil(s) trouvé(s) s'affiche sous le moteur de recherche pour une consultation ou une modification de leurs informations (voir copie d'écran ci-dessous).

Appareils / Liste des appareils Beatriz BERTHOUX / Utilisateur
Mon compte | Déconnexion

Recherche rapide

[Annuler le filtre](#) [Recherche avancée](#)

Détenteur		Appareils						
Numéro de compte	Détenteur	Identifiant de l'appareil	N° de série	Adresse	Code postal	Ville	Statut	Statut de déclaration
9608	BIO by Deloitte	300529075	2233445677	234 Rue faubourg	75004	PARIS 04	Pollué	✓
9608	BIO by Deloitte	300529076	1234567890	136 boulevard Carré	75019	PARIS 19	Non pollué	✓
9608	BIO by Deloitte	300529077	9876543210	100 rue du prieur	75017	PARIS 17	Non pollué	✓

3 appareils trouvés [Exporter](#) [Exporter au format de l'import](#)

[Retour à l'accueil](#)

Si votre requête n'a pas abouti, le message « Aucun résultat à afficher » n'apparaît.

Appareils / Liste des appareils Mon compte | Déconnexion

Recherche rapide

[Annuler le filtre](#) [Recherche avancée](#)

Aucun résultat pour ce critère de recherche


[Retour à l'accueil](#)

Vous pouvez définir une nouvelle requête afin de rechercher un appareil par des critères différents.

La recherche d'un appareil peut également être effectuée en combinant différents critères de recherche : pour ce faire, cliquez sur le lien « Recherche avancée ».

Remarque :

Lorsque plusieurs appareils apparaissent dans « Liste des Appareils », il est possible de les trier en fonction de différents critères, et notamment : Identifiant Appareil, Marque, N° de série et Ville. Cela permet de faciliter la recherche lorsque la liste est importante. Pour cela, cliquer sur l'une des flèches présentes au niveau des titres des colonnes concernées.




Recherche rapide [Filtrer](#) 

[Annuler le filtre](#) [Recherche avancée](#)

Détenteur		Appareils						
Numéro de compte	Détenteur	Identifiant de l'appareil	N° de série	Adresse	Code postal	Ville	Statut	Statut de déclaration
9608	BIO by Deloitte	300529075	2233445677	234 Rue faubourg	75004	PARIS 04	Pollué	✓
9608	BIO by Deloitte	300529076	1234567890	136 boulevard Carré	75019	PARIS 19	Non pollué	✓
9608	BIO by Deloitte	300529077	9876543210	100 rue du prieur	75017	PARIS 17	Non pollué	✓

3 appareils trouvés [Exporter](#) [Exporter au format de l'import](#)

[Retour à l'accueil](#)

En cliquant sur ces flèches, il y a possibilité de trier par ordre croissant  ou décroissant , pour les valeurs numériques, et par ordre alphabétique  pour les noms.

Étape 3 : Mise à jour d'un appareil

Étape 3.1 : Lorsque votre recherche a abouti à l'étape précédente 2.2, vous pouvez mettre à jour les données du ou des appareil(s) identifié(s).

Pour ce faire, cliquer sur l'identifiant de l'appareil que vous souhaitez consulter.

Recherche rapide [Filtrer](#) 

[Annuler le filtre](#) [Recherche avancée](#)

Détenteur		Appareils						
Numéro de compte	Détenteur	Identifiant de l'appareil	N° de série	Adresse	Code postal	Ville	Statut	Statut de déclaration
9608	BIO by Deloitte	300529075	2233445677	234 Rue faubourg	75004	PARIS 04	Pollué	✓
9608	BIO by Deloitte	300529076	1234567890	136 boulevard Carré	75019	PARIS 19	Non pollué	✓
9608	BIO by Deloitte	300529077	9876543210	100 rue du prieur	75017	PARIS 17	Non pollué	✓

3 appareils trouvés [Exporter](#) [Exporter au format de l'import](#)

Étape 3.2 : Vous accédez à l'écran de détail des informations de l'appareil (voir copie d'écran ci-dessous).

Détail Opérations (0) Inspections (0) Historique

Description de l'appareil

Type d'appareil	Transformateur	Numéro de série	2233445677
Adresse	234 Rue faubourg	Marque	AUTRE
Code postal / Commune	75004 PARIS 04	Année de fabrication	1989
Type d'installation	Fixe	Masse totale	750 kg
Département	Paris (75)	Quantité de fluide	1 kg
Région	Île-de-France	Puissance	150 kva

Informations de l'appareil avant traitement

Statut de l'appareil	Actif	Date de traitement envisagée	
Test de détection	Non	Mode de traitement envisagé	
Teneur en PCB	Entre 50 et 500 ppm	Date limite de traitement	31/12/2022

Modifier

Étape 3.3 : Modifiez-la ou les donnée(s) souhaitée(s). Reportez-vous au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** pour plus de détails sur l'aspect obligatoire des champs et sur le format de renseignement.

Étape 4 : Validation des données mises à jour

Une fois les modifications apportées, cliquez sur le bouton « Enregistrer » qui lance la vérification des champs saisis.

Détail Opérations (0) Inspections (0) Historique

Description de l'appareil

Type d'appareil *	Transformateur	N° de série *	2233445677	<i>i</i> <input type="checkbox"/> Inconnu
Précision type d'appareil		Identifiant appareil détenteur	11222333H	<i>i</i>
Adresse *	234 Rue faubourg	Marque *	AUTRE	<i>i</i> <input type="checkbox"/> Inconnue
Code postal / Ville *	75004 PARIS 04	Année de fabrication *	1989	<i>i</i> <input type="checkbox"/> Inconnue
Type d'installation *	Fixe	Masse totale *	750 kg	<i>i</i> <input type="checkbox"/> Inconnue
Département	Paris	Quantité de fluide *	1 kg	<i>i</i> <input type="checkbox"/> Inconnue
Région	Île-de-France	Puissance *	150 kva	<i>i</i> <input type="checkbox"/> Inconnue

Les informations ci-dessus peuvent-être obtenues sur la plaque constructeur apposée sur l'appareil

Informations de l'appareil avant traitement

Usage de l'appareil *	En service	Date de traitement envisagée	
Test de détection *	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Mode de traitement envisagé	Sélectionner
Teneur en PCB *	Entre 50 et 500 ppm	Date limite de traitement	31/12/2022

Annuler **Enregistrer**

L'information n'est complète et la validation de la saisie n'est possible que si tous les champs obligatoires sont renseignés et valides.

4.2.4 Recherche et mise à jour d'un appareil

Lorsqu'un déclarant souhaite déclarer en ligne une opération de traitement d'un appareil, il doit suivre la procédure suivante :

ÉTAPE 1 : Accès à la fiche détaillée de l'appareil concerné

ÉTAPE 2 : Déclaration de l'opération de traitement

ÉTAPE 3 : Validation des données renseignées

Chacune de ces étapes est détaillée ci-dessous.

ÉTAPE 1 : Accès à la fiche détaillée de l'appareil concerné

Pour la réalisation de cette recherche, reportez-vous à la procédure développée au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (Étapes 1 à 3).

ÉTAPE 2 : Déclaration de l'opération de traitement

Étape 2.1 : En dessous de la fiche appareil, cliquez sur le bouton « Déclarer une opération de traitement ».

The screenshot shows a software interface with a navigation bar at the top containing 'Détail', 'Opérations (0)', 'Inspections (0)', and 'Historique'. Below this, there are two main sections:

- Description de l'appareil**: A table with the following data:

Type d'appareil	Transformateur	Numéro de série	2233445677
Adresse	234 Rue faubourg	Marque	AUTRE
Code postal / Commune	75004 PARIS 04	Année de fabrication	1989
Type d'installation	Fixe	Masse totale	750 kg
Département	Paris (75)	Quantité de fluide	1 kg
Région	Île-de-France	Puissance	150 kva
- Informations de l'appareil avant traitement**: A table with the following data:

Statut de l'appareil	Actif	Date de traitement envisagée	
Test de détection	Non	Mode de traitement envisagé	
Teneur en PCB	Entre 50 et 500 ppm	Date limite de traitement	31/12/2022

At the bottom right of the 'Informations de l'appareil avant traitement' section is a 'Modifier' button. Below this is the 'Déclaration d'une opération' section, which contains three buttons: 'Déclarer une opération de traitement' (highlighted with a red box), 'Déclarer un changement de propriétaire', and 'Déclarer un vol ou un vandalisme'.

Étape 2.2 : Vous accédez à la fiche détaillée de l'opération de traitement à déclarer.

The screenshot shows the 'Opération de traitement' form in the software interface. The navigation bar at the top now shows 'Opérations (1)'. The form contains the following fields:

- Mode de traitement ***: A dropdown menu with 'Décontamination' selected.
- Date de traitement effective ***: A date picker field.
- Opérateur de traitement ***: A dropdown menu with 'Sélectionner' selected.
- Teneur exacte en PCB après décontamination (ppm)**: A text input field followed by 'ppm'.
- Certificat**: A file upload field with 'Choisissez un fichier' and 'Aucun fichier choisi'.
- Certificat d'analyse**: A file upload field with 'Choisissez un fichier' and 'Aucun fichier choisi'.

At the bottom right of the form are two buttons: 'Annuler' and 'Enregistrer'.

Étape 2.3 : Renseignez l'ensemble des informations relatives à l'opération de traitement.

- **Mode de traitement *** : à déterminer selon 2 catégories prédéfinies accessibles via un menu déroulant.

Mode de traitement
Décontamination
Élimination

- **Opérateur de traitement *** : à déterminer selon les sociétés agréées pour l'élimination et/ou la décontamination des PCB accessibles via un menu déroulant.
- **Date de traitement effective *** : elle peut être précisée à l'aide du calendrier accessible via un clic à l'intérieur de la cellule.
- **Teneur en PCB** : rentrez la teneur exacte de l'appareil **après décontamination** (en ppm).
- **Certificat** : insérez le certificat de traitement de l'appareil.
- **Vérification du certificat** : à choisir parmi les 3 catégories suggérées à l'aide d'un menu déroulant.

Vérification du certificat
Non vérifié
Valide
Non valide

- **Certificat d'analyse** : insérez le certificat d'analyse.
- **Vérification du certificat d'analyse** : à choisir parmi les 3 catégories suggérées à l'aide d'un menu déroulant.

Vérification du certificat d'analyse
Non vérifié
Valide
Non valide

ÉTAPE 3 : Validation des données renseignées.

Une fois les informations renseignées, cliquez sur « Enregistrer ».

Dans le cas d'appareils « décontaminés », les détenteurs ont la possibilité de déclarer une seconde opération de traitement (élimination uniquement). Le cas échéant, suivez la procédure décrite à partir de l'étape 2 de ce chapitre et renseignez l'ensemble des informations relatives à l'opération de traitement :

- **Mode de traitement *** : Élimination est le seul choix possible.
- **Opérateur de traitement *** : à déterminer selon les sociétés agréées pour l'élimination et/ou la décontamination des PCB accessibles via un menu déroulant.
- **Date de traitement effective *** : elle peut être précisée à l'aide du calendrier accessible via un clic à l'intérieur de la cellule.
- **Certificat** : insérez le certificat de destruction de l'appareil.
- **Vérification du certificat** : à choisir parmi les 3 catégories suggérées à l'aide d'un menu déroulant.

Vérification du certificat
Non vérifié
Valide
Non valide

4.2.5 Déclaration du changement de propriétaire d'un appareil



Note importante

Les détenteurs ont la possibilité de déclarer le changement de propriétaire de leurs appareils directement sur l'application uniquement si le nouveau détenteur est déjà inscrit sur l'Inventaire PCB. Dans le cas contraire, le déclarant doit effectuer sa demande de changement auprès de l'administrateur (voir paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)

Lorsqu'un déclarant souhaite déclarer en ligne le changement de propriétaire d'un appareil, il doit suivre la procédure suivante :

ÉTAPE 1 : Accès à la fiche détaillée de l'appareil concerné

ÉTAPE 2 : Déclaration du changement de propriétaire d'un appareil

ÉTAPE 3 : Validation des données renseignées

ÉTAPE 4 : Validation de la demande de changement de propriétaire par l'administrateur

Chacune de ces étapes est détaillée ci-dessous.

ÉTAPE 1 : Accès à la fiche détaillée de l'appareil concerné

Pour la réalisation de cette recherche, reportez-vous à la procédure développée au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (Étapes 1 à 3).

ÉTAPE 2 : Déclaration du changement de propriétaire d'un appareil

Étape 2.1 : En dessous de la fiche appareil, cliquez sur le bouton « Déclarer un changement de propriétaire ».

The screenshot shows a web application interface with a top navigation bar containing tabs: 'Détail' (selected), 'Opérations (0)', 'Inspections (0)', and 'Historique'. Below the navigation bar, there are two main sections. The first section, titled 'Description de l'appareil', contains a table of equipment details:

Type d'appareil	Transformateur	Numéro de série	2233445677
Adresse	234 Rue faubourg	Marque	AUTRE
Code postal / Commune	75004 PARIS 04	Année de fabrication	1989
Type d'installation	Fixe	Masse totale	750 kg
Département	Paris (75)	Quantité de fluide	1 kg
Région	Île-de-France	Puissance	150 kva

The second section, titled 'Informations de l'appareil avant traitement', contains another table:

Statut de l'appareil	Actif	Date de traitement envisagée	
Test de détection	Non	Mode de traitement envisagé	
Teneur en PCB	Entre 50 et 500 ppm	Date limite de traitement	31/12/2022

At the bottom right of this section is a 'Modifier' button. Below these sections is a 'Déclaration d'une opération' section containing three buttons: 'Déclarer une opération de traitement', 'Déclarer un changement de propriétaire' (highlighted with a red box and a mouse cursor), and 'Déclarer un vol ou un vandalisme'.

Étape 2.2 : Cochez la case de l'appareil concerné par le changement de propriétaire puis sur « Changer de détenteur ».

Détail Appareils détenus en direct (3) Sous-entités (0) Contacts (1) Mandataire (0) Inspections (0) Historique

Recherche rapide [Annuler le filtre](#)

Identifiant de l'appareil	N° de série	Adresse	Code postal	Ville	Statut	Statut de déclaration
300529075	2233445677	234 Rue faubourg	75004	PARIS 04	Pollué	✓
300529076	1234567890	136 boulevard Carré	75019	PARIS 19	Non pollué	✓
300529077	9876543210	100 rue du prieur	75017	PARIS 17	Non pollué	✓

1 appareil sélectionné (Annuler la sélection) Tout sélectionner

[Changer de détenteur](#)

Étape 2.3 : Sélectionnez dans le menu déroulant le type de déclarant du nouveau détenteur. Choisissez le type de déclarant du nouveau détenteur : « Personne physique » ou « Personne morale ».

Beatriz BERTHOUX / Utilisateur
Mon compte | Déconnexion

Détenteurs / Déclarer un changement de détenteur

Informations sur le transfert

Appareils concernés

Détenteur actuel

Type de déclarant du nouveau détenteur *

Vérification

Je certifie la conformité des données saisies *

[Retour vers la fiche Détenteur](#) [Valider la demande de changement de détenteur](#)

- Si vous choisissez « Personne physique », vous devez renseigner le numéro de compte du nouveau détenteur sur l'application Inventaire PCB

Numéro de compte du nouveau détenteur * [Modifier](#)

- Si vous choisissez « Personne morale », vous devez indiquer le numéro SIRET du nouveau détenteur. Le nouveau détenteur doit détenir un compte sur l'application Inventaire PCB

SIRET nouveau détenteur * [Sélectionner](#)

ÉTAPE 3 : Validation des données renseignées

Une fois les informations renseignées, cliquez sur « Valider la demande de changement de propriétaire ».

Informations sur le transfert

Appareils concernés

Détenteur actuel

Type de déclarant du nouveau détenteur *

Numéro de compte du nouveau détenteur *

Informations relatives au nouveau détenteur

Type de déclarant
 Numéro de compte
 Civilité
 Nom
 Prénom
 Adresse
 Code postal / Ville

Vérification

Je certifie la conformité des données saisies *

Le message suivant apparaîtra par la suite en haut de votre écran.

✔ La demande de changement de détenteur pour 1 appareil a été effectuée avec succès.

Votre demande de changement de propriétaire est alors envoyée à l'administrateur.

ÉTAPE 4 : Validation de la demande de changement de propriétaire par l'administrateur

L'administrateur valide la demande de changement de propriétaire en ligne, après vérification préalable des éléments remplis par l'ancien détenteur sur la fiche. Le nouveau détenteur reçoit alors un e-mail de confirmation automatique qu'il doit valider **dans un délai d'un mois** confirmant par la même qu'il est le nouveau détenteur de l'appareil.

4.2.6 Déclaration d'un vol ou d'un acte de vandalisme

Lorsqu'un déclarant souhaite déclarer en ligne un vol ou un acte de vandalisme pour l'un de ses appareils, il doit suivre la procédure suivante :

ÉTAPE 1 : Accès à la fiche détaillée de l'appareil concerné

ÉTAPE 2 : Déclaration du vol ou de l'acte de vandalisme

ÉTAPE 3 : Validation des données renseignées

Chacune de ces étapes est détaillée ci-dessous.

ÉTAPE 1 : Accès à la fiche détaillée de l'appareil concerné

Pour la réalisation de cette recherche, reportez-vous à la procédure développée au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (Étapes 1 à 3).

ÉTAPE 2 : Déclaration du vol ou de l'acte de vandalisme

Étape 2.1 : En dessous de la fiche appareil, cliquez sur le bouton « Déclarer un vol ou un vandalisme ».

Description de l'appareil

Type d'appareil	Transformateur	Numéro de série	2233445677
Adresse	234 Rue faubourg	Marque	AUTRE
Code postal / Commune	75004 PARIS 04	Année de fabrication	1989
Type d'installation	Fixe	Masse totale	750 kg
Département	Paris (75)	Quantité de fluide	1 kg
Région	Île-de-France	Puissance	150 kva

Informations de l'appareil avant traitement

Statut de l'appareil	Actif	Date de traitement envisagée	
Test de détection	Non	Mode de traitement envisagé	
Teneur en PCB	Entre 50 et 500 ppm	Date limite de traitement	31/12/2022

Déclaration d'une opération

- Déclarer une opération de traitement
- Déclarer un changement de propriétaire
- Déclarer un vol ou un vandalisme**

Étape 2.2 : Vous accédez à la fiche de déclaration du vol ou de l'acte de vandalisme.

Déclaration de vol ou de vandalisme

Type de déclaration * Sélectionner ⓘ

Date d'effet * []

Justificatif [Choisissez un fichier] [Aucun fichier choisi]

Copie de la déclaration de vol ou de vandalisme réalisée en commissariat

[Annuler] [Enregistrer]

Étape 2.3 : Renseignez l'ensemble des informations relatives au vol ou à l'acte de vandalisme.

- **Type de déclaration *** : à déterminer selon 2 catégories prédéfinies accessibles via un menu déroulant.

Type de déclaration

- Vol
- Vandalisme

- **Date d'effet** : précisez la date du vol ou de l'acte de vandalisme
- **Justificatif** : insérez une copie de la déclaration de vol ou de vandalisme réalisée en commissariat.

ÉTAPE 3 : Validation des données renseignées.

Une fois les informations renseignées, cliquez sur « Enregistrer ».

5. Gestion Groupe

5.1. Gestion des autorisations pour chaque détenteur-sous-entité

Cette procédure s'adresse aux organismes qui sont du type « détenteur-groupe » et qui possèdent un ou plusieurs « détenteur(s)-sous-entité(s) » (cf. « Lexique »).

Sur l'Inventaire PCB, chaque détenteur-groupe déclare les appareils qu'il peut détenir en direct, ainsi que les appareils détenus par les différents détenteurs qui lui sont rattachés. Le détenteur-groupe a la possibilité de donner ou non le droit à chacun de ses détenteurs-sous-entités de pouvoir mettre à jour ses propres données. Ainsi, si le détenteur-groupe lui donne l'autorisation, un détenteur-sous-entité peut renseigner puis mettre à jour la base de données pour les équipements contaminés aux PCB de son périmètre. Cette mise à jour est réalisée uniquement par saisie en ligne sur l'Inventaire PCB.

Le contact référent du compte déclarant-groupe gère les autorisations pour chaque détenteur sous-entité selon la procédure suivante :

ÉTAPE 1 : Accès au site en ligne et connexion au compte déclarant/détenteur

ÉTAPE 2 : Gestion des autorisations

ÉTAPE 3 : Validation des données renseignées

Chacune de ces étapes est détaillée ci-dessous.

ÉTAPE 1 : Accès au site en ligne et connexion au compte déclarant/détenteur

Connectez-vous sur votre compte selon la procédure développée (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**Erreur ! Source du renvoi introuvable.)

ÉTAPE 2 : Gestions des autorisations

Étape 2.1 : Cliquez sur le menu « Détenteurs », puis « Ma fiche ». L'écran « Ma Fiche » apparaît.

Étape 2.2 : Cliquez sur le sous-onglet « Contacts ». Les différents contacts rattachés au compte détenteur-groupe apparaissent.

Droits d'accès (nb entités)	Prénom Nom	Email	Téléphone
Réfèrent (4 comptes)	Beatriz BERTHOUX		000000000
Contact déclarant (4 comptes)	George Luther	g.luther@gmail.com	0456855410
Contact consultant (9608)	Lucile Monstaing	l.monstaing@gmail.com	0485447510

3 contacts trouvés

Ajouter un contact

Étape 2.3 : Cliquez sur le nom d'un contact pour lequel vous souhaitez modifier le niveau d'autorisation, puis sur le bouton « Modifier » en bas de page.

Informations du compte

Civilité : M.	Fonction/Qualité :
Nom : Luther	Téléphone N°1 : 0456855410
Prénom : George	Téléphone N°2 :
Adresse : 185 AVENUE CHARLES DE GAULLE	Email : g.luther@gmail.com
Code Postal / Ville : 92200 - NEUILLY SUR SEINE	

Droits d'accès par entité

BIO by Deloitte :	Déclarant
BIO :	Déclarant
Cabinet etude :	Déclarant
Dupont Marie :	Déclarant

Retour vers la fiche Détenteur Modifier

Étape 2.4 : Modifiez le niveau d'autorisation du contact en cliquant sur la liste déroulante dans la rubrique « Droits d'accès par entité ».

Droits d'accès par entité

Pas d'accès

- Pas d'accès
- Réfèrent
- Déclarant
- Consultant

ite	Déclarant
BIO	Déclarant
Cabinet etude	Déclarant
Dupont Marie	Déclarant

Retour Enregistrer

Le contact d'un compte détenteur sous-entité peut être soit :

- Réfèrent (définition précisée au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) ;
- Déclarant (définition précisée au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) ;
- Consultant (définition précisée au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Seul le contact réfèrent du compte déclarant-groupe peut consulter et modifier ces informations sur l'ensemble du périmètre du groupe.

ÉTAPE 3 : Validation des données renseignées

Étape 3.1 : Cliquez sur le bouton « Enregistrer » (en bas à droite de l'écran) qui lance la vérification des champs saisis.

Informations du compte

Civilité *	M.	Fonction/Qualité	
Nom *	Luther	Téléphone n°1 *	0456855410
Prénom *	George	Téléphone n°2	
<input type="checkbox"/> Même adresse que le détenteur		Email *	g.luther@gmail.com
Adresse *	185 AVENUE CHARLES DE GAL	Confirmation email *	g.luther@gmail.com
		<small>L'adresse email doit être valide car, à l'issu de la procédure de création, l'identifiant et le mot de passe seront envoyés à cette adresse</small>	
Code postal / Ville *	92200 NEUILLY SUR SEINE		

Droits d'accès par entité

Pas d'accès

Pas d'accès	Titre	Déclarant
Réfèrent	BIO	Déclarant
Déclarant	Cabinet etude	Déclarant
Consultant	Dupont Marie	Déclarant

Retour Enregistrer

La validation de la saisie n'est possible que si tous les champs obligatoires sont renseignés et valides.

5.2. Comment s'inscrire en tant que détenteur-Groupe ?

Si vous possédez un compte sur l'Inventaire PCB (<http://www.inventairepcb.ademe.fr/>), vous devez adresser une demande de création de compte-groupe aux administrateurs de l'Inventaire PCB par email à l'adresse suivante : inventaire.pcb@ademe.fr en mentionnant les comptes détenteurs (raison sociale, numéro SIRET, contact référent) qui vous seront rattachés.

Si vous ne possédez pas de compte sur l'Inventaire PCB, vous devez dans un premier temps vous inscrire à l'Inventaire PCB comme explicité dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, puis faire une demande de création de compte-groupe a

5.3. Comment effectuer des déclarations/ Mises à jour pour un compte détenteur sous-entité ?

La procédure de saisie en ligne d'un nouvel appareil sur le compte détenteur-sous-entité par le détenteur-groupe est précisée au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**.

Pour la procédure de mises à jour relatives à un compte détenteur sous-entités, consultez le paragraphe 4.2.1.2.

6. Mandataires

6.1. Que faut-il savoir sur la gestion de compte mandataire ?

Un mandant désigne une personne ou une entreprise, qui par un mandat, donne le droit à une autre de la représenter dans un acte juridique (ici l'obligation de déclaration à l'Inventaire PCB).

Un mandataire est une personne ou une entreprise qui a reçu un mandat pour représenter son mandant dans un acte juridique.

6.2. Inscription sur l'inventaire PCB, saisie et validation du mandat

6.2.1. Inscription

Lors de l'inscription sur l'Inventaire PCB (voir paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), le mandataire doit choisir parmi 2 types d'inscription dont :

- Déclarant mandataire ;
- Déclarant mandataire/détenteur.

Il existe une différence entre ces deux types d'inscription. Pour rappel :

- Un déclarant mandataire est une personne ou une entreprise qui a reçu un mandat pour représenter son mandant dans un acte juridique (ici, l'obligation de déclaration à l'Inventaire PCB). Il peut déclarer pour le compte d'un ou plusieurs mandant(s) - enregistrés sous différents numéros de SIRET et différentes raisons sociales - les données de tous leurs appareils.
- Un déclarant mandataire/détenteur est une personne ou une entreprise qui a reçu un mandat pour représenter son mandant dans un acte juridique (ici, l'obligation de déclaration à l'Inventaire PCB). Egalement considéré comme détenteur, il peut via son compte réaliser, d'une part, des déclarations pour le compte de ses mandant(s), et d'autre part, des déclarations pour son propre compte, sous son numéro de SIRET et sa raison sociale, et pour le compte de tous ses sites concernés.

Attention



Les modifications des coordonnées sont autorisées uniquement par le contact référent du compte déclarant/détenteur. Un mandataire ne peut pas modifier les coordonnées de son mandant.

6.2.2. Saisi du mandat par le mandant

Pour effectuer la saisie du mandat, le mandant doit suivre la procédure suivante :

ÉTAPE 1 : Accès au site en ligne et connexion à l'Inventaire PCB

ÉTAPE 2 : Saisie du mandat

ÉTAPE 3 : Validation des données renseignées

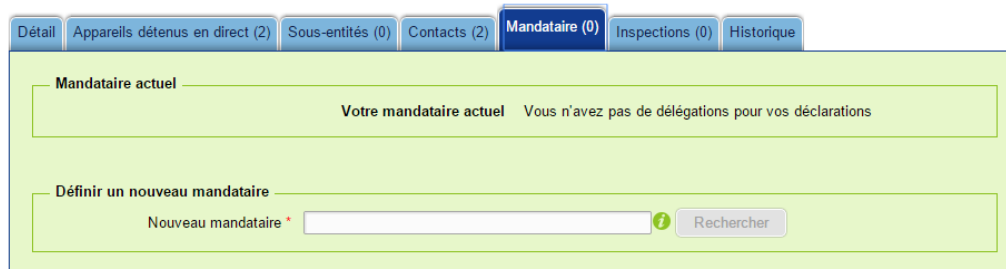
Chacune de ces étapes est détaillée ci-dessous.

ÉTAPE 1 : Accès au site en ligne et connexion à l'Inventaire PCB

Connectez-vous sur votre compte selon la procédure développée (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.****Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)

ÉTAPE 2 : Saisie du mandat.

Étape 2.1 : Cliquez sur le menu « Détenteurs » puis sur l'onglet « Ma fiche ». Cliquez ensuite sur le sous-onglet « Mandataire ».



Étape 2.2 : Dans la rubrique « Définir un nouveau mandataire », vous devez renseigner le numéro de compte ou le nom/raison sociale de votre mandataire sur l'Inventaire PCB, puis cliquez sur le bouton « Rechercher ».

Étape 2.3 : Si la recherche aboutit, une fenêtre ci-dessous apparaîtra. Vous devez cliquer sur le numéro de compte de votre mandataire.

Sélectionnez le nouveau mandataire dans la liste

Numéro de compte	Mandataire	Nom et prénom du référent	Code postal	Ville
9610	Berthoux Beatriz	Berthoux Beatriz	92200	NEUILLY SUR SEINE

Si la recherche n'aboutit pas, la fenêtre ci-dessous apparaîtra. Veuillez-vous assurer que vous avez renseigné le numéro de compte adéquat.

Sélectionnez le nouveau mandataire dans la liste

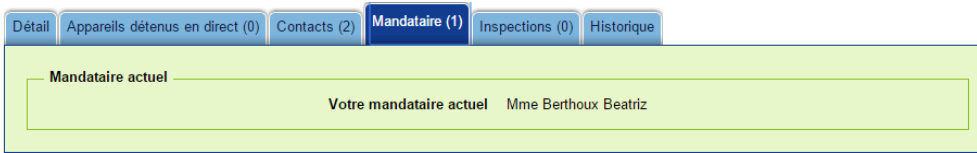


Étape 2.4 : Après avoir cliqué sur le numéro de compte de votre mandataire, cliquez sur le bouton « Continuer ». Un email est alors envoyé au mandataire l'avertissant de l'enregistrement du mandat par le mandant.

Suite à la saisie du mandat par le mandant, le mandataire reçoit un email automatique témoignant de la demande réalisée par le mandant.

6.2.3. Validation du mandat

Une fois la demande de mandat enregistrée, sous le sous-onglet « Mandataire », le mandant voit désormais le nom du mandataire s'afficher.



7. Edition des rapports d'exploitation des données à destination des déclarants

7.1. Quels rapports sont mis à disposition des détenteurs ?

L'Inventaire PCB permet aux déclarants d'éditer les exploitations de données suivantes :

- Nombre d'appareils par région ou par département ;
- Nombre de détenteurs par région ou par département ;
- Liste des appareils ;
- Liste des détenteurs.

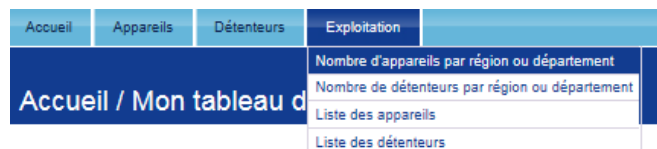
7.2. Comment éditer les rapports

Les détenteurs doivent suivre les procédures explicitées ci-dessous.

7.2.1. Nombre d'appareils par région ou par département

Pour éditer le rapport permettant de connaître le nombre d'appareils détenus par région ou département, vous devez suivre la procédure suivante :

Étape 1 : Cliquez sur le menu « Exploitation » puis sur l'onglet « Nombre d'appareils par région ou par département »



La page ci-dessous s'affiche,

Région	Nombre d'appareils
Alsace	0 (dont 0 désactivé)
Aquitaine	0 (dont 0 désactivé)
Auvergne	0 (dont 0 désactivé)
Basse-Normandie	0 (dont 0 désactivé)
Bourgogne	0 (dont 0 désactivé)
Bretagne	0 (dont 0 désactivé)
Centre	0 (dont 0 désactivé)
Champagne-Ardenne	0 (dont 0 désactivé)
Corse	0 (dont 0 désactivé)
Franche-Comté	0 (dont 0 désactivé)
Guadeloupe	0 (dont 0 désactivé)

Étape 2 : Ajoutez de nouveaux filtres ou modifiez les filtres prédéfinis au besoin, en cliquant sur « Afficher les filtres ». Des filtres supplémentaires apparaissent et peuvent être utilisés.

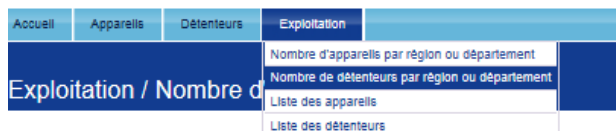
Cliquez sur le sous-onglet « Géographique », si vous souhaitez visualiser la localisation géographique de l'ensemble de vos détenteurs.

Étape 3 : Editez le rapport au format PDF ou CSV en cliquant respectivement sur les sous-onglets « PDF » et « CSV ».

7.2.2. Nombre de détenteurs par région ou par département

Pour éditer le rapport permettant de connaître le nombre de détenteurs par région ou département, vous devez suivre la procédure suivante :

Étape 1 : Cliquez sur le menu « Exploitation » puis sur l'onglet « Nombre de détenteurs par région ou par département »



La page ci-dessous s'affiche.

Exploitation / Nombre de détenteurs par région Mon compte | Déconnexion

Filtres actifs : Afficher les filtres ▾ Annuler les filtres 🔄

Répartition : **Par région** Afficher les lignes à zéro : **Oui**

Statut de traitement de l'appareil : **Pollué, Décontaminé partiellement, Vandalisé** 🔄

Ces données sont confidentielles.

Région	Nombre de détenteurs
Alsace	0 (dont désactivé)
Aquitaine	0 (dont désactivé)
Auvergne	0 (dont désactivé)
Basse-Normandie	0 (dont désactivé)
Bourgogne	0 (dont désactivé)
Bretagne	0 (dont désactivé)

Tableau

- Géographique
- PDF
- CSV

Étape 2 : Ajoutez de nouveaux filtres ou modifier les filtres prédéfinis au besoin, en cliquant sur « Afficher les filtres ». Des filtres supplémentaires apparaissent et peuvent être utilisés.

Cliquez sur le sous-onglet « Géographique », si vous souhaitez visualiser la localisation géographique de l'ensemble de vos détenteurs.

Étape 3 : Editez le rapport au format PDF ou CSV en cliquant respectivement sur les sous-onglets « PDF » et « CSV ».

7.2.3. Liste des appareils

Pour éditer le rapport permettant d'obtenir la liste des appareils, vous devez suivre la procédure suivante :

Étape 1 : Cliquez sur le menu « Exploitation » puis sur « Liste des appareils ».



La page ci-dessous s'affiche.

Exploitation / Liste des appareils Mon compte | Déconnexion

Filtres actifs : Afficher les filtres ▾ Annuler les filtres 🔄

Limiter les résultats à mon compte : **Non**

Statut de traitement de l'appareil : **Pollué, Décontaminé partiellement, Vandalisé** 🔄

Ces données sont confidentielles.

Détenteur					
Numéro de compte	Détenteur	Identifiant de l'appareil	N° de série	Adresse	Code postal
9608	BIO by Deloitte	300529082		458 rue cantin	44000
9613	Cabinet etude	300529085		21 rue itzarea	64000
9613	Cabinet etude	300529088		21 rue itzarea	64000

3 appareils trouvés

Tableau

- PDF
- CSV

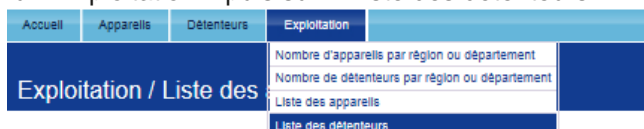
Étape 2 : Ajoutez de nouveaux filtres ou modifier les filtres prédéfinis, au besoin, en cliquant sur « Afficher les filtres ». Des filtres supplémentaires apparaissent et peuvent être utilisés.

Étape 3 : Éditez le rapport au format PDF ou CSV en cliquant respectivement sur les sous-onglets « PDF » et « CSV ».

7.2.4. Liste des détenteurs

Pour éditer le rapport permettant d'obtenir la liste des détenteurs, vous devez suivre la procédure suivante :

Étape 1 : Cliquez sur le menu « Exploitation » puis sur « Liste des détenteurs ».



La page ci-dessous s'affiche.

The screenshot shows the 'Exploitation / Liste des détenteurs' page. At the top, there is a header with 'Mon compte' and 'S'abonner'. Below the header, there is a section for 'Filtres actifs' with 'Aucun filtre actif' and buttons for 'Afficher les filtres' and 'Annuler les filtres'. A warning message states 'Ces données sont confidentielles.' Below this, there is a table with the following columns: Numéro de compte, Détenteur, SIRET, Adresse, Code postal, Ville, Type de plan, Statut de conformité, and TOTAL. The table contains three rows of data. To the left of the table, there is a sidebar with options: 'Tableau', 'PDF', and 'CSV'. At the bottom of the table, it says '3 détenteurs trouvés'.

Numéro de compte	Détenteur	SIRET	Adresse	Code postal	Ville	Type de plan	Statut de conformité	TOTAL
9608	BIO by Deloitte	95057640600066	185 AVENUE CHARLES DE GAULLE	92200	NEUILLY SUR SEINE	Plan général	⚠	5
9613	Cabinet etude	52160784800016	18 RUE ROGER	75001	PARIS 01	Plan général	✓	2
9614	Dupont Marie	-	123 rue des oliviers	75016	PARIS 16	Plan général	✓	0

Étape 2 : Ajoutez de nouveaux filtres ou modifier les filtres prédéfinis au besoin, en cliquant sur « Afficher les filtres ». Des filtres supplémentaires apparaissent et peuvent être utilisés.

Étape 3 : Éditez le rapport au format PDF ou CSV en cliquant respectivement sur les sous-onglets « PDF » et « CSV ».

8. ANNEXES

Annexe 1 – Que sont les PCB et les PCT ? Quels sont leurs impacts sur l'environnement ?

Les *PCB*¹ et *PCT*² sont plus souvent connus en France sous leur dénomination commerciale : pyralène, arochlor, askarel, clophen, etc. **Les PCB et PCT sont désignés par l'abréviation « PCB » tout au long de ce document.**

Ils ont été **fabriqués industriellement à partir de 1930**. Leur production est arrêtée depuis les années 1980.

Leurs propriétés physico-chimiques (très grande stabilité chimique, constante diélectrique³ élevée, résistance à l'inflammation, etc.) ont justifié leurs utilisations diverses et intensives dans le milieu industriel, notamment en qualité de *fluides diélectriques* dans les *transformateurs* et les *condensateurs*.

La vente et l'acquisition de PCB ou d'**appareils contenant des PCB** ainsi que la mise sur le marché de tels appareils neufs sont **interdites en France depuis le décret du 2 février 1987**.

Sous l'effet de hautes températures, lors de leur incinération ou d'incendies, les PCB se dégradent en dioxines et furanes, produits hautement toxiques et particulièrement stables.

Ces molécules étant très peu biodégradables et très solubles dans les huiles et graisses végétales ou animales, leur rejet diffus dans l'environnement entraîne en outre des phénomènes de **bioaccumulation** préoccupants pour la faune sauvage, d'élevage et pour la santé humaine.

Les PCB sont d'ailleurs considérés comme l'un des 10 *POP* (polluant organique persistant) les plus persistants par le *PNUE* (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et comptent parmi les POP dont la production est interdite par la Convention de Stockholm⁴.

Pour plus de détails, se reporter au site du Ministère en charge de l'Environnement, relatif aux PCB : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/dechets-dangereux>.

¹ Polychlorobiphényle

² Polychloroterphényle

³ Rapport du champ produit par un système de charges électriques dans un matériau donné au champ produit par le même système de charges dans le vide ou dans l'air. La constante diélectrique décrit la réponse d'un milieu donné à un champ électrique

⁴ La convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants a été signée le 22 mai 2001. Il s'agit d'un accord international visant à interdire certains produits polluants

Annexe 2 - Aspects réglementaires :

➤ Le décret du 2 février 1987

Le décret n°87-59 du 2 février 1987 :

- Interdit la mise sur le marché français des PCB et appareils en contenant (teneur supérieure à 50 ppm) ;
- Impose le traitement des déchets contenant des PCB en installation agréée (tout exploitant d'une installation fixe ou mobile de traitement ou de décontamination de déchets contenant des PCB doit avoir reçu un agrément délivré par le préfet du département).

L'utilisation des appareils déjà en service reste autorisée.

Dans le cadre de la législation relative aux ICPE, la détention de matériels aux PCB au-delà de 30 litres de produits est soumise à déclaration ou à autorisation.

➤ Le décret du 18 Février 2001

Le **décret du 18 Février 2001** transcrit en droit français la **directive 96/59/CE du 16 septembre 1996** concernant l'élimination des PCB, et prévoit la réalisation d'un **plan d'élimination des PCB**, à partir d'inventaires constitués sur la base des déclarations des détenteurs d'appareils contenant des PCB.

L'échéance pour cette élimination était fixée au 31 décembre 2010.

Les principales obligations du décret sont les suivantes :

- L'obligation pour les détenteurs d'un appareil contenant un volume supérieur à 5 dm³ de PCB d'en faire déclaration **au préfet du département** où se trouve l'appareil dans un délai de 3 mois à compter du 25 Février 2001 (date de publication du décret) ;
- L'obligation de réaliser des inventaires départementaux et un **inventaire national** d'appareils contenant un volume supérieur à 5 dm³ de PCB ;
- L'obligation de réaliser un **plan national d'élimination des PCB** dans un délai de 12 mois à compter de la publication du décret et de traiter les appareils contenant des PCB de telle sorte qu'aucun appareil et aucun liquide contaminé ne subsiste après le 31 décembre 2010 ;
- L'obligation pour les détenteurs d'appareils de respecter le **calendrier d'élimination et de décontamination** fixé par le plan national ; la directive européenne et le décret retiennent la date ultime d'élimination pour le 31 décembre 2010, à l'exception des transformateurs dont les liquides contiennent entre 50 ppm et 500 ppm en masse de PCB qui peuvent être éliminés au terme de leur phase d'utilisation;
- L'obligation pour les détenteurs d'étiqueter par un marquage indélébile les appareils contenant des PCB et ayant fait l'objet d'une déclaration, et les appareils décontaminés ayant contenu des PCB.

Pour la réalisation du plan, le ministre chargé de l'environnement est assisté par une commission nationale créée par **l'arrêté du 23 octobre 2001**.

➤ Le premier Plan National d'Élimination

L'article 7.2 du **décret du 18 juillet 2001** confie à l'ADEME la charge :

- De la mise à jour de l'inventaire national des appareils contenant des PCB ;
- Et du suivi régulier du parc de ces appareils.

Dans le cadre de l'inventaire réalisé par le Ministère en charge de l'Environnement en 2001, les détenteurs ont transmis leurs déclarations aux préfectures de département (format des bordereaux défini par **l'arrêté du 13 février 2001**).

En 2002, l'ADEME a réalisé à partir de ces données un inventaire national. Sur la base de l'analyse de cet inventaire, un plan national d'élimination et de décontamination a été élaboré et approuvé par arrêté le 26 février 2003, établissant l'échéancier suivant pour les appareils dont la teneur en PCB est supérieure à 500 ppm. Il prévoyait l'obligation pour les détenteurs d'appareils de respecter un calendrier national d'élimination et de décontamination fixé en fonction de l'âge de l'appareil, le décret retenant la date ultime d'élimination pour le 31 décembre 2010.

TYPE DE PLAN DU DETENTEUR	DATE DE FABRICATION DE L'APPAREIL	DATE LIMITE D'ELIMINATION OU DE DECONTAMINATION
PLAN GENERAL (PG)	inconnue ou antérieure à 1965	avant fin juin 2004
	antérieure à 1969	avant fin décembre 2004
	antérieure à 1974	avant fin 2006
	antérieure à 1980	avant fin 2008
PLANS PARTICULIERS	tous les autres appareils	avant fin 2010
	tous les appareils	Selon échéancier particulier et avant fin 2010

Les appareils dont la teneur en PCB était comprise entre 50 et 500 ppm pouvaient être éliminés au terme de leur utilisation, et donc au-delà de l'échéance de 2010.

Les appareils dont la concentration en PCB est inférieure à 50 ppm pouvaient être éliminés sans précaution particulière au terme de leur utilisation.

➤ Le second Plan National d'Élimination

Le décret n° 2013-301 du 10 avril 2013 modifie les dispositions relatives à la gestion des appareils contenant des PCB (articles R. 543-17 à R. 543-41 du code de l'environnement). Il précise les règles relatives à l'analyse des PCB ainsi qu'à la détention, la décontamination et l'élimination des appareils contenant des PCB, et définit un nouveau plan d'élimination et de décontamination des appareils faiblement pollués d'ici 2025.

Ce second plan national prévoit l'élimination ou décontamination des appareils dont la teneur en PCB est supérieure à 50 ppm conformément au calendrier d'élimination prévu par la réglementation, présenté ci-après :

TYPE DE PLAN DU DETENTEUR	DATE DE FABRICATION DE L'APPAREIL	DATE LIMITE D'ELIMINATION OU DE DECONTAMINATION
Plan général (PG)	antérieure à 1976	avant le 1 ^{er} janvier 2017
	entre le 1 ^{er} janvier 1976 et le 1 ^{er} janvier 1981	avant le 1 ^{er} janvier 2020
	à partir du 1 ^{er} janvier 1981	avant le 1 ^{er} janvier 2023
PLANS PARTICULIERS	tous les appareils	selon échéancier particulier

Les détenteurs d'appareils possédant plus de 150 appareils dont le fluide contient des PCB ont pu demander à organiser la décontamination ou l'élimination selon un échéancier différent. [L'arrêté du 28 octobre 2013](#) fixe le contenu du dossier de demande de plan particulier que devait constituer un détenteur de plus de 150 appareils, le cas échéant.

Les appareils dont la concentration en PCB est inférieure à 50 ppm peuvent être éliminés sans précaution particulière au terme de leur utilisation.

Rappel : les appareils dont la teneur en PCB est supérieure à 500 ppm devaient faire l'objet d'une élimination ou décontamination avant le 31 décembre 2010.

Les conditions de détention des appareils contenant des PCB ainsi que les modalités d'analyse et d'étiquetage sont précisées par [l'arrêté du 7 janvier 2014](#).

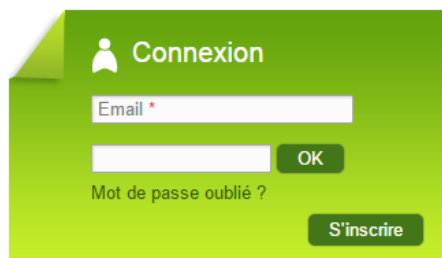
Le contenu et les modalités de la déclaration d'appareils contenant des PCB à l'Inventaire sont fixés par [l'arrêté du 14 janvier 2014](#).

Annexe 3 - Fonctionnalités générales et navigation sur l'Inventaire

➤ Connexion à l'Inventaire PCB

Pour accéder à votre compte sur l'Inventaire PCB, vous devez vous rendre à la page d'accueil de l'Inventaire via l'adresse : www.inventairepcb.ademe.fr.

Ensuite, vous devez renseigner, en haut à droite de la page d'accueil, votre identifiant (correspondant à votre adresse-mail) et votre mot de passe, choisi au moment de votre première connexion à la nouvelle application de l'Inventaire PCB, et cliquer sur « OK ». Vous accédez à votre espace sécurisé sur l'Inventaire PCB.



The screenshot shows a green-themed login form titled "Connexion". It features a user icon, an "Email *" input field, a password input field, and an "OK" button. Below the password field is a link "Mot de passe oublié ?" and a "S'inscrire" button.

➤ Mot de passe oublié

Si vous perdez l'e-mail de confirmation d'inscription qui contient le lien pour activer votre compte, alors rendez-vous sur la page d'accueil de l'Inventaire PCB :

- Cliquez sur le lien « Mot de passe oublié ».



This screenshot is identical to the previous one, but the "Mot de passe oublié ?" link is highlighted with a red rectangular box.

- Renseignez l'**adresse e-mail** fournie au moment de votre demande d'inscription, puis recopiez le Captcha dans la zone de saisie. Enfin, vous devez cliquer sur le bouton « Définir un nouveau mot de passe ». Un message vous permettant de redéfinir un nouveau de passe est envoyé sur votre adresse mail.



The screenshot shows a password reset form with a light green background. It includes an "Email *" input field, a captcha image with the word "from" and a "Saisissez le texte" input field, and a "Définir un nouveau mot de passe" button highlighted with a red box. A "Retour à l'accueil" button is also visible.

Un e-mail contenant un nouveau lien vous sera envoyé.

➤ Modification du mot de passe, de l'adresse email, des informations du détenteur

Connectez-vous à l'Inventaire PCB (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). En haut à droite, vous pouvez accéder aux informations de votre compte en cliquant sur « Mon compte ». Cliquez ensuite sur « Modifier ma fiche ».

Informations de ma fiche

Civilité		Fonction/Qualité	
Nom		Téléphone N°1	0000000000
Prénom		Téléphone N°2	
Adresse			
Code Postal / Ville			

Retour à l'accueil

Modifier ma fiche

Vous allez pouvoir modifier les informations que vous avez précédemment renseignées : adresse, code postal, numéro de téléphone. Il vous sera possible aussi possible de modifier votre adresse email ainsi que le mot de passe associé.

Ma fiche personnelle

Mon compte | Déconnexion

Informations sur ma fiche

Civilité *	Mme	Fonction/Qualité	
Nom *		Téléphone N°1 *	0000000000
Prénom *		Téléphone N°2	
Adresse *			
Code postal *	92200	NEUILLY SUR SEINE	

Modifier mon email

Nouvelle adresse email

Confirmation email

Vous devrez utiliser cette nouvelle adresse pour vous connecter

Modifier mon mot de passe

Nouveau mot de passe

Confirmation mot de passe

Le mot de passe doit faire au moins 8 caractères et contenir au moins une majuscule et au moins un chiffre ou un caractère spécial imprimable

Retour à l'accueil

Annuler

Enregistrer

Une fois le(s) modification(s) effectuée(s), cliquez sur « Enregistrer » en bas à droite.

Annexe 4 – Liens utiles

Pour plus d'informations sur les PCB, la réglementation, leur traitement, nous vous invitons à vous reporter au site Internet du Ministère en charge de l'Environnement à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dechets-dangereux>.

Pour consulter et télécharger la liste des marques valides pour l'import ou la saisie de données, reportez-vous au document « Liste des marques » disponible via la rubrique « Documents à télécharger » de la page d'accueil de l'application PCB.

Cette rubrique « Documents à télécharger » de l'application PCB comporte également la dernière mise à jour de ce guide ainsi qu'une foire aux questions (FAQ) :

<http://www.inventairepcb.ademe.fr>

Ce document y est téléchargeable.

Annexe 5 – Déclarer / Mettre à jour sur l’inventaire par import de fichiers

Seuls les détenteurs d’un plan particulier de plus de 150 appareils peuvent effectuer leur déclaration par import de fichier, ainsi que des déclarants au plan général disposant de nombreux appareils et qui peuvent être autorisés au cas par cas à déclarer par import.

La règle est que les détenteurs d’un plan général doivent effectuer leurs déclarations par saisie en ligne (voir paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Pour les détenteurs d’un plan particulier de plus de 150 appareils qui souhaitent renseigner l’avancement des opérations de traitement des appareils contenant des PCB dont ils sont responsables par import de données, il s’agit dans un premier temps de contacter l’administration de l’Inventaire PCB (contacts donnés en page 7 du présent guide) afin de se faire préciser la procédure ainsi que le détail des caractéristiques des fichiers d’import attendus.

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

